

Le Bureau politique de l'USFP appelle à une réunion, le 19 septembre, du Conseil national

Driss Lachguar : *Nous nous considérons comme partie prenante dans le choix populaire qui a placé notre parti à une position avancée aux côtés d'autres partis*

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9417

Jeudi 16 Septembre 2021

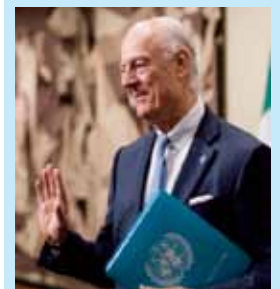
Au mépris des lois, l'inaccessibilité, lot quotidien des personnes en situation de handicap

Le 8 septembre dévoile ce que d'aucuns ne voulaient pas voir



Lire page 3

Le Maroc donne au SG de l'ONU son aval pour la nomination de son Envoyé personnel au Sahara marocain



Omar Hilale
La marocanité du Sahara réaffirmée avec force lors des dernières élections

Pages 4-5

Le ministère de l'Education nationale publie un calendrier pédagogique pour le bon déroulement de la rentrée scolaire



Page 3

Le Bureau politique de l'USFP appelle à une réunion, le 19 septembre, du Conseil national

Driss Lachguar : *Nous nous considérons comme partie prenante dans le choix populaire qui a placé notre parti à une position avancée aux côtés d'autres partis*

Actualité

Le Bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires s'est réuni le 13 septembre 2021 pour débattre des résultats des dernières élections et des consultations entamées par le chef du gouvernement désigné, monsieur Aziz Akhannouch.

Lors de cette réunion, le Premier secrétaire du parti, Driss Lachguar, a fait un exposé autour du processus électoral et de la position que devrait adopter l'USFP en saluant le peuple marocain qui a manifesté une citoyenneté et un civisme tels que cela a conduit à un taux de participation dépassant 50%.

Par ailleurs, il a rappelé les réactions positives de l'opinion publique internationale quant aux élections marocaines et mis en exergue l'importance de l'in-



teraction favorable qui a découlé des résultats du parti aussi bien parmi ses membres et sympathisants que de la part des forces socialistes à travers le monde.

Il a estimé que cette réussite revêt une importance considérable non seulement au niveau partisan interne mais aussi auprès de l'ensemble du spectre national, progressiste et moderniste et que cette réalisation permet de tourner la page d'une période pour s'orienter vers l'avenir comme cela a été décidé lors du 10ème Congrès du parti qui a appelé à une nouvelle alternance.

En outre, le Premier secrétaire a dit : «Nous avons contribué en toute modestie, aux côtés des forces vives, dans la réalisation du résultat récolté par notre peuple aux dernières élections et maintenant que sont lancées les consultations en vue de la formation du gouvernement, nous nous considérons comme partie prenante dans le choix populaire qui a placé notre parti à une position avancée aux côtés d'autres partis. Par conséquent, nous sommes

attachés à la participation avec les forces qui aspirent au changement et dont les urnes et leurs résultats ont exprimé le désir de les voir assumer la responsabilité quant à la concrétisation du nouveau modèle de développement et de l'intégration sociétale.

Ainsi, à l'issue de discussions exhaustives et d'une rétrospective des développements relatifs aux dernières échéances, le Bureau politique affirme ce qui suit :

1- Il félicite monsieur Aziz Akhannouch pour la confiance Royale qui traduit la protection de Sa Majesté le Roi de l'option démocratique et déclare à cette occasion la disposition de l'Union socialiste des forces populaires à faciliter le processus des consultations pour la formation du gouvernement dans l'intérêt du pays et en cohérence avec les messages émis par les citoyennes et citoyens à travers leurs choix exprimés dans les urnes du scrutin et afin d'assurer la constitution d'un gouvernement harmonieux, fort et solidaire capable de répondre aux attentes de la

société marocaine.

2- La position du Bureau politique provient de la devise du parti quant aux dernières élections qui se confine, d'une part, dans notre ambition de modifier la carte politique en ce qui est compatible avec les intérêts du pays à l'interne comme à l'étranger et, d'une autre, dans la constitution d'un gouvernement homogène avec de grandes aspirations quant à affronter les enjeux de la période tant concernant la démocratie sociale et la consolidation des acquis en matière de droits que s'agissant du tissu économique et de la satisfaction des exigences sociales du peuple.

3- Il enregistre fièrement l'adhésion exprimée par les différentes potentialités qui ont épaulé notre parti au cours des dernières élections et par l'enthousiasme dont ont fait preuve les militantes et militants du parti dans les diverses provinces et à travers les gros efforts qu'ils ont consentis pour aboutir aux résultats obtenus dans un contexte loin de toujours être aisé et en marge de grandes mutations sociétales, ce qui dénote la capacité effective de l'USFP à la résistance et l'adhésion active aux changements que connaît notre société en vue de l'instauration de profondes réformes aux niveaux politiques, économiques et sociaux, de la lutte contre la rente et la corruption et de la contribution à l'édification d'un Maroc fort capable de faire face aux défis internes et externes.

4- Il appelle à la tenue d'une réunion du Conseil national du parti en date du 19 septembre 2021 pour débattre des développements relatifs aux dernières échéances et à leurs résultats à différents niveaux, dont le positionnement du parti sur la future carte politique et l'orientation qu'il faudra adopter en cohérence avec les résolutions de son dixième Congrès et avec l'expérience menée dans le cadre de la défense de ses options politiques et culturelles.

Le Bureau politique fait part de la disposition de l'USFP à faciliter le processus des consultations pour la formation du gouvernement dans l'intérêt du pays et en cohérence avec le choix des citoyens

L'USFP, le RNI, le PI et le PAM scellent une alliance pour diriger le conseil régional et les autres conseils territoriaux de Souss-Massa

Les élus de quatre partis politiques de la région de Souss-Massa ont signé une charte d'honneur en vue de former une alliance pour diriger le conseil régional de Souss-Massa, ainsi que les conseils provinciaux des collectivités territoriales. Il s'agit de l'occurrence du RNI, de l'USFP, du PAM et du PI.

En effet, ces quatre partis ont décidé d'élire les présidents de ces conseils et les membres de leurs bureaux de manière coordonnée, concertée et participative loin de toute logique d'hégémonie, quel que soit le nombre de sièges qu'a obtenu l'un ou

l'autre de ces partis formant cette alliance quadripartite.

Ils ont également décidé de mettre un terme à certaines pratiques viles qui ont toujours marqué la formation des bureaux des conseils communaux, provinciaux et régionaux, et de couper l'herbe sous les pieds de ceux qui tentent d'acheter les voix des grands électeurs et des élus et bien d'autres pratiques (comme l'enlèvement des élus et leur séquestration) exercées avant la formation des bureaux de ces conseils, dans le but de faire pencher la balance en faveur d'une partie au détriment d'une autre.

Ainsi, les composantes de cette alliance quadripartite ont convenu, en vertu de la charte d'honneur signée, que la gestion serait collective et participative pour les conseils communaux et provinciaux et pour le conseil régional, et la répartition des sièges de responsabilité se ferait en fonction des résultats des élections, qui n'ont heureusement accordé la primauté à aucun parti en termes de nombre d'élus, à l'exception de rares communes comme la municipalité d'Ait Azza à Taroudant et la commune de Taghazout à Agadir Ida-Ouatane.

En vertu de cette alliance, il est prévu que le Parti de la Rose assumera la vice-présidence dans plusieurs collectivités territoriales lors de la formation de leurs bureaux, comme c'est le cas de la ville de Dcheira en la personne de Yassine Bikandar, à Inezgane en la personne de Hamid Oufkir, à Ait Melloul en la personne de Hassan Bellaj, à Agadir en la personne de Mhand Akernane et à Tiznit en la personne de Hassan Benouari, ainsi qu'une vice-présidence au bureau du Conseil régional de Souss-Massa en la personne de Hassan Marzouki.

Le ministère de l'Education nationale publie un calendrier pédagogique pour le bon déroulement de la rentrée scolaire

Le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé avoir publié un calendrier pédagogique pour assurer le bon déroulement de la rentrée scolaire 2021-2022.

La mise en place de ce calendrier pédagogique intervient suite au communiqué du ministère daté du 10 septembre courant au sujet des préparatifs engagés en vue du démarrage effectif de l'année scolaire prévu le 1er octobre prochain, indique le ministère dans un communiqué. Ce programme d'action s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi-cadre 51-17 pour la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, à la lumière des défis à relever au cours de la

prochaine année scolaire dans la perspective de bâtir l'école de la qualité et de la performance.

Il vise, entre autres, à améliorer l'enseignement de classe et à atteindre les objectifs escomptés tout en mettant en application les orientations pédagogiques, en tant que cadre contractuel régissant l'opération d'apprentissage, et en s'ouvrant sur les diverses sources de la connaissance.

Il s'agit également d'adopter des mesures pour accélérer la cadence de distribution des cartables et fournitures scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale "Un million de cartables", d'assurer l'évaluation de l'action des établissements scolaires, de mettre en place un plan de mise en œuvre du protocole sanitaire dans les écoles

et de mettre sur pied des commissions provinciales chargées du suivi de la rentrée scolaire.

A cet égard, le ministère exhorte les parents et tuteurs d'élèves à veiller à l'accompagnement de leurs enfants pour qu'ils puissent mettre à profit au mieux de cette période (reliquat mois septembre) en vue de se familiariser progressivement avec les études, et ce grâce à l'utilisation de diverses ressources pédagogiques disponibles.

Il réitère en outre son appel à tous les citoyens pour s'engager massivement dans l'opération nationale de vaccination anti-Covid-19 et poursuivre le respect des mesures de prévention afin d'accélérer le rythme de retour à la vie normale et à l'enseignement présentiel.

Au mépris des lois, l'inaccessibilité, lot quotidien des personnes en situation de handicap

Le 8 septembre dévoile ce que d'aucuns ne voulaient pas voir

La question de l'accessibilité des personnes en situation de handicap se pose toujours au Maroc. La preuve, le dernier rapport du Collectif pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, concernant l'accès de ces personnes aux centres et bureaux de vote lors des élections législatives, régionales et communales du 8 septembre dernier.

Selon ce document, 23% des bureaux de vote au niveau national ne disposent pas de places de parking à proximité de leurs portes d'entrée, dédiées spécialement aux personnes en situation de handicap.

Concernant l'accès aux bureaux de vote, 48% de ces bureaux sont inaccessibles pour les personnes en situation de handicap (présence d'escaliers à l'entrée des centres de vote) et 36,4% de ces bureaux ne permettent pas une mobilité fluide et facile pour les personnes handicapées, particulièrement celles qui utilisent les fauteuils roulants. A noter que 50,5% des bureaux de vote ne disposent pas d'isoloirs de vote spacieux permettant la liberté du mouvement surtout pour les utilisateurs des fauteuils roulants.

Ledit document indique que 53,3% des tables disposées dans les isoloirs ne correspon-

dent pas à la taille des personnes handicapées, notamment les usagers des fauteuils roulants et les personnes de petite taille. La même observation concerne aussi la taille des urnes de vote. En effet, 52% des bureaux de vote disposent de tables et d'urnes de grande taille incompatibles avec la taille des personnes handicapées.

Concernant l'éclairage dans les isoloirs notamment pour les personnes malvoyantes, 40,1% d'entre eux au niveau national ne disposent pas d'éclairage suffisant pour ces personnes. En outre, 92% des bureaux ne disposent pas d'indications spéciales pour les personnes en situation de handicap mental et 100% ne disposent pas de documents en « alphabet braille ».

« La question de l'accessibilité demeure une vraie problématique au Maroc malgré les promesses faites et les textes de lois promulgués », nous a indiqué Abdelmajid Makni, secrétaire général du Collectif. Et de préciser : « Prenez le cas du programme national de l'éducation inclusive au profit des enfants en situation de handicap, toutes accessibles pour des enfants qui les fréquentent tout au long de l'année. Nous sommes encore loin de réaliser que le problème de l'accessibilité ne concerne pas uniquement les personnes en situation de han-



dicap. Il concerne aussi les personnes âgées, les femmes enceintes ou toute personne souffrant d'incapacité à se mouvoir ».

Et qu'en est-il des lois et législations en vigueur ? « Les textes de loi ne manquent pas, mais ils souffrent du problème de la complémentarité. Les textes encadrant la question du handicap ne sont pas en harmonie avec d'autres textes (urbanisme, santé,...). Ceci d'autant plus que le temps de légifération est long. Prenez l'exemple de la loi n° 10-03 relative aux accessibilités, la promulgation des textes organiques a pris 10 ans et entre-temps, il n'y avait pas eu de travail sur les textes complé-

mentaires », nous a expliqué notre interlocuteur. Et de préciser : « En bref, il n'y a pas de volonté politique pour résoudre ce problème. Au Royaume-Uni, l'Etat a fixé trois ans pour rendre tous les établissements accessibles et il a réussi son pari. Mieux, les établissements qui ne respectent pas ce critère d'accessibilité sont sanctionnés d'une amende. Chez nous, la loi sur l'accessibilité ne concerne que les bâtiments fraîchement construits et cela en dit long sur la volonté qu'on a évoqué auparavant ». A ce propos, ledit document a observé que la question du handicap dans les programmes électoraux proposés par les partis politiques n'est pas basée sur

des indicateurs réalistes susceptibles d'être réalisables et d'être mesurables. Ces programmes ne précisent pas non plus les méthodes d'exécution. En effet, ladite question est traitée comme une problématique faisant partie d'autres affaires sociales. « Il suffit de rappeler que cinq ans sont passés après la promulgation de la loi-cadre n° 97-13 du 27 avril 2016 relative à la protection et à la promotion des personnes en situation de handicap et rien n'a été fait au niveau des lois organiques relatives à cette loi-cadre. Ce qui en dit long sur la place et l'importance de cette question dans le débat politique et public », a conclu Abdelmajid Makni.

Hassan Bentaleb

Pour le gouvernement espagnol, il existe actuellement une grande opportunité pour redéfinir les relations avec le Maroc



Le gouvernement espagnol a mis en avant l'existence d'une "grande opportunité" pour redéfinir les relations avec le Maroc suite au discours adressé par S.M le Roi Mohammed VI à la Nation, à l'occasion du 68ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple.

Dans une réponse écrite à une question du groupe parlementaire de Vox, publiée mardi, le gouvernement a fait valoir qu'"il existe actuellement une grande opportunité pour redéfinir les relations bilatérales et les piliers sur lesquels elles sont basées".

Dans ce sens, l'exécutif espagnol, conduit par Pedro Sanchez, a assuré qu'il œuvre pour édifier de "nouvelles et fermes relations avec le Maroc" permettant de consoli-

der la "coopération bilatérale".

Dans sa réponse, le gouvernement espagnol de coalition a réitéré que "le Maroc est un partenaire stratégique et un pays ami".

SM le Roi Mohammed VI avait indiqué, dans Son discours du 20 août dernier, que le Maroc souhaite, avec un optimisme sincère, continuer à œuvrer avec le gouvernement espagnol et son président, Pedro Sanchez, afin d'inaugurer «une étape inédite» dans les relations entre les deux pays voisins.

Ces relations devront reposer sur la confiance, la transparence, la considération mutuelle et le respect des engagements, avait tenu à préciser le Souverain.

Omar Hilale : *La marocanité du Sahara réaffirmée avec force lors des élections du 8 septembre*

L'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale a adressé au Secrétaire général de l'ONU et à la présidente et aux membres du Conseil de sécurité, des lettres les informant des élections générales organisées le 8 septembre au Royaume, y compris au Sahara marocain. "J'ai l'honneur de vous informer que le 08 septembre 2021 a été une journée historique pour le Maroc, marquée par la tenue, pour la première fois, d'élections générales -législatives, communales et régionales- sur l'ensemble du territoire national, y compris au Sahara marocain", a souligné l'ambassadeur Hilale, ajoutant que "le taux de participation à l'échelle nationale a atteint 50,35%. Il s'agit d'un taux record en comparaison aux échéances électorales précédentes, et ce malgré les contraintes imposées par la pandémie du Covid-19".

En ce qui concerne la tenue de ces élections dans les provinces du Sud du Royaume, M. Hilale a relevé qu'"au Sahara marocain, les taux de participation ont atteint 66,94% dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra et 58,30% dans la région de Dakhla-Oued Ed Dahab".

Et d'ajouter qu'au "niveau provincial, les taux de participation au Sahara marocain sont encore plus remarquables : dans la région de Dakhla-Oued Ed Dahab : le taux a été de 79,64% dans la Province d'Aousserd et de 54,40% dans la province d'Oued Ed Dahab et dans la région de Laâyoune-Sakia El



Hamra : ces taux ont enregistré 85,20% dans la province de Tarfaya, 67,37% dans la province d'Es-Smara, 68,65% dans la province de Laâyoune et 64,10% dans la province de Boujdour".

Dans ce cadre, l'ambassadeur Hilale a fait valoir que "la population des deux régions du Sahara marocain a fait montre d'une grande adhésion à ce triple scrutin, avec les taux de participation les plus élevés au Maroc", soulignant que "la participation massive de la population du Sahara marocain à ce scrutin constitue une nouvelle

confirmation, par les urnes, de l'attachement indéfectible des citoyens des provinces du Sud à leur marocanité, ainsi qu'à l'exercice de leur droit inaliénable de gestion démocratique de leurs affaires locales, dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc".

Le diplomate marocain a, en outre, indiqué que "ces élections ont été suivies et observées, en toute indépendance et neutralité, par 5.020 observateurs nationaux et internationaux. Il s'agit de 4.891 observateurs nationaux, dont 568 du Conseil national des droits de l'Homme

(CNDH), ainsi que de 129 observateurs internationaux, représentant notamment plusieurs pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et du monde arabe, des organisations internationales et régionales, des Parlements nationaux et internationaux et des organisations non-gouvernementales et de la société civile".

"Ces observateurs nationaux et internationaux ont tous attesté du déroulement de ces élections de manière démocratique, transparente et inclusive, conformément aux procédures régissant les processus électoraux ainsi qu'aux standards in-

ternationaux les plus élevés", a fait remarquer l'ambassadeur du Maroc.

"Ces observateurs ont déclaré que ces élections se sont déroulées dans des conditions normales, notant qu'aucun incident susceptible d'entacher la transparence du scrutin n'a été relevé au niveau de toutes les régions du Royaume", a-t-il conclu.

La lettre du Maroc au Conseil de sécurité sera publiée en tant que document officiel de ce Conseil et consignée dans les annales de l'Organisation des Nations unies.

Le Maroc donne au SG de l'ONU son aval pour la nomination de son Envoyé personnel au Sahara marocain

Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a entamé, mardi, des consultations auprès des membres du Conseil de sécurité pour la nomination de l'Italo-suédois, Staffan de Mistura, en tant que son Envoyé personnel pour le Sahara marocain, a appris la MAP de sources diplomatiques. Pour confirmer ces informations, la MAP a contacté l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, qui a bien voulu répondre à ses questions.



Staffan de Mistura.

Selon des sources diplomatiques à l'ONU, le Secrétaire général a entamé, ce mardi, des consultations avec les membres du Conseil de sécurité pour la nomination de Staffan de Mistura en tant que son nouvel Envoyé personnel pour le Sahara marocain. Pourriez-vous confirmer cette information ?

Effectivement, ces consultations sont en cours. L'annonce de la nomination de Staffan de Mistura se fera dans les prochains jours, après l'aval des membres du Conseil de sécurité.

Le Maroc a-t-il donné son accord à cette nomination ?

Bien évidemment, le Maroc a été consulté au préalable au sujet de cette nomination et a déjà notifié son accord à Antonio Guterres. L'accord du Maroc émane de sa confiance permanente et son soutien constant aux efforts du Secrétaire général de l'ONU, pour parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, du-

nable et de compromis au différend régional sur le Sahara marocain.

Une fois nommé, nous l'espérons bien, M. de Mistura pourra compter sur la coopération et le soutien, sans faille, du Maroc dans la mise en œuvre de sa facilitation pour le règlement de ce différend régional, et ce conformément aux résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007, notamment les résolutions 2440, 2468, 2494 et 2548, qui ont consacré le processus des tables rondes avec ses quatre participants et ses modalités.

La saisine du Conseil de sécurité au sujet de la nomination du successeur du Président Köhler survient 30 mois après la démission de ce dernier. Pourquoi a-t-elle pris autant de temps ?

Premièrement, le Secrétaire général devait trouver le candidat qualifié et de stature internationale pour la reprise du processus politique là où il s'est arrêté avec M. Köhler. Ce qui n'était pas aisé. M. de Mistura est un socle de l'ONU dans ses

efforts pour le règlement pacifique des différends. Il a fait ses preuves en Syrie, en Afghanistan, en Irak et en Afrique. Sa longue expérience diplomatique internationale, ses origines méditerranéennes qui ont forgé sa connaissance approfondie des problèmes de cette région, sa compréhension des menaces sécuritaires et de déstabilisation en Afrique du Nord, ainsi que son indépendance et neutralité onusiennes lui seront d'un grand apport pour mener, de manière sereine et fructueuse, la facilitation du processus politique de ce différend régional.

Deuxièmement, et c'est surtout ça la raison principale: les autres parties ont longuement tergiversé et usé, deux ans et demi durant, de faux fuyants pour refuser plusieurs candidats hautement qualifiés du Secrétaire général. L'Algérie et son groupe séparatiste armé avaient rejeté la candidature de l'ancien Premier ministre de la Roumanie, Petre Roman, puis quelques mois après, celle de l'ex-ministre des Affaires étran-

gères du Portugal, Luis Amado. Ainsi, et afin de contourner leur obstruction à tout candidat émanant d'un pays tiers, M. Guterres a-t-il dû puiser cette dernière candidature dans le sérail onusien.

Pour sa part, le Royaume a notifié au Secrétaire général son accord pour ces deux candidats en un temps record. Il a également, comme je vous ai confirmé, accordé son aval à la candidature de M. de Mistura. Cette candidature que les autres parties tentent, désespérément, de saboter, notamment à travers des prétextes fallacieux véhiculés par des médias à leur solde, tout en accusant sans vergogne le Secrétaire général et le Conseil de sécurité d'être responsables de l'absence du processus politique.

Espérons vivement qu'ils vont mettre fin à leurs manœuvres dilatoires et permettre, enfin, la reprise du processus des tables rondes, tant attendu par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité.

Quelles sont les attentes du Maroc du processus poli-

tique en prévision de la nomination de M. de Mistura ?

Le Maroc, par-delà la personnalité qui occupe le poste d'Envoyé personnel, demeure, comme il l'a toujours été, résolument attaché au processus exclusivement onusien, afin de parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis au différend artificiel au sujet du Sahara marocain, et ce conformément aux résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007, lesquelles considèrent l'initiative d'autonomie comme la solution sérieuse et crédible à la question du Sahara marocain. A cet égard, le Royaume du Maroc a solennellement réaffirmé durant les deux précédentes tables rondes de Genève, en présence des ministres algériens Lamssahel, puis Laamamra, que la solution au différend sur le Sahara marocain ne saura être que l'autonomie, rien que l'autonomie et uniquement l'autonomie, et ce dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale marocaines.

L'ambassadeur du Maroc à Genève met à nu les allégations algériennes sur le Sahara



L'ambassadeur représentant permanent du Maroc à Genève, Omar Zniber, a dénoncé une nouvelle fois les allégations mensongères colportées par le représentant algérien au Conseil des droits de l'Homme (CDH), dans le but d'instrumentaliser les travaux du Conseil dans le sens de l'hostilité maladroite du régime de son pays à l'égard de l'intégrité territoriale du Royaume.

Dans une lettre adressée aux ambassadeurs représentants permanents à Genève et à des titulaires de mandats auprès du CDH à l'occasion de la 48ème session du Conseil, M. Zniber attire l'attention sur les manœuvres hostiles et obsessionnelles auxquelles se livre la délégation algérienne à chaque session de cette instance onusienne pour induire en erreur la communauté internationale au sujet du Sahara marocain.

« Cette hostilité se manifeste aux travers d'une déclaration et d'un side-event, toujours creux et ignorés, colportant des mensonges et des expressions verbales, sans lien aucun avec notre agenda et nos objectifs », a relevé l'ambassadeur, notant que « cette agitation calculée et inavouée ne trouve d'ailleurs aucun écho, ni obtient d'écoute, et est au contraire bien décriée par la majorité écrasante des délégations, y compris les dizaines d'entre elles qui expriment une compréhension claire à l'endroit des réponses toujours mesurées et conformes aux normes de la délégation marocaine ».

Il a relevé dans ce sens que l'Algérie, dans ses manœuvres

hostiles, cherche à mobiliser certains milieux et quelques délégations très limitées, dont les pays, pour l'essentiel d'entre eux, sont connus et poursuivis pour des violations massives des droits de l'homme à l'égard de leurs propres populations.

Ces mêmes milieux à la solde des ennemis du Maroc depuis des décennies attaquent le Royaume, aveuglement et sans discernement, sans preuve, ni faits tangibles, ou corroborés par des sources neutres et impartiales, a-t-il poursuivi.

La délégation du Maroc à Genève a toujours tenu à argumenter ses propos, ses déclarations, et à documenter les éléments les plus saillants quant à la situation prévalant dans les camps de Tindouf, en Algérie, où sont retenus des populations depuis près d'un demi-siècle, dans les camps, réduits, militarisés, subissant des exactions et des brimades aujourd'hui dénoncées de plus en plus à l'échelle internationale, a relevé l'ambassadeur qui a joint à cette lettre une capsule vidéo, appuyée par des éléments de preuve écrits, sur l'implication des séparatistes du Polisario, à la solde du régime militaire algérien depuis cinq décennies, dans des actes criminels de violations massives à l'égard des populations de ces camps en Algérie.

Il a rappelé à cet égard les témoignages poignants exprimés par d'anciens hauts dirigeants des milices, apportant des vérités incontestables sur le visage réel des séparatistes et de leurs commanditaires, menant un complot de déstabilisation contre le Royaume

du Maroc, au mépris de toute la région du Maghreb qui fait face à des défis majeurs en terme de stabilité et de sécurité du fait de l'aventurisme sans borne du régime militaire algérien contre les intérêts de son propre peuple dont les ressources ont été dilapidées et détournées et dont l'incurie, preuve en est les pertes humaines inacceptables dues aux récents feux de forêts, n'a d'égal que son aveuglement.

Certains ONGs, agissant au plan mondial, a-t-il enchaîné, ont dénoncé le crime toujours en cours de l'enrôlement d'enfants dans les milices des séparatistes, violant ainsi le droit humanitaire et la Convention des droits de l'enfant sous la responsabilité du régime algérien.

De même, les instances européennes compétentes ont mis à jour et établi des rapports accablants sur les détournements de l'aide humanitaire destinée aux populations démunies dans les camps, au profit d'un trafic organisé par les chefs des milices, comme en témoignent les rapports officiels des instances de la Commission Européenne.

En outre, a-t-il soutenu, des éléments d'une gravité sans précédent, pour l'ensemble de la région, prouvent la présence d'encadrants du Hezbollah dans les camps de Tindouf et la fourniture d'armements, par ce parti, ayant une capacité de déstabilisation et d'atteintes aux populations civiles.

Les milices des séparatistes sont également infiltrées significativement par des groupes terroristes criminels du Sahel, comme le prouve l'enlèvement de person-

nels humanitaires présents dans les camps de Tindouf, lequel ayant attiré l'attention des médias au plan mondial, a-t-il fait remarquer.

M. Zniber a noté également que l'action des institutions humanitaires onusiennes fait également l'objet de chantage, comme ce fut le cas en octobre 2020, lorsque les milices du « Polisario » ont fait irruption dans les locaux du HCR à Rabouni en Algérie et ont profané publiquement son drapeau dans une action provocatrice et une violation flagrante du droit humanitaire.

D'autre part, les mécanismes compétents du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) et ses procédures sont saisis, des très nombreux cas de victimes d'actes de torture, de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires, de détentions arbitraires, visant les opposants de la nomenclatura contrôlant ces camps, sous supervision et autorité de l'armée algérienne, depuis des décennies, sans aucune suite donnée à ces requêtes, ce qui est constamment rappelé à travers les communiqués de ces procédures.

« Ces violations sont constam-

ment dénoncées devant les instances onusiennes, en particulier par les milliers de personnes, ayant réussi à fuir ces camps, parmi lesquels nombreux ceux ayant été considérés comme les plus importants chefs des milices », a appelé l'ambassadeur.

Dénonçant le calvaire des familles retenues en otage dans les camps de Tindouf, il a indiqué que le Royaume du Maroc demeure attaché, plus que jamais, à mettre fin à ce drame humain, dont la responsabilité historique incombe totalement aux auteurs et manipulateurs du complot séparatiste.

« Les populations dans les camps de Tindouf, jamais recensées, par refus des dirigeants algériens, sont appelées à rejoindre leur patrie, le Royaume du Maroc, qui a transformé les provinces du Sud au Sahara marocain, depuis leur récupération en 1975, d'un désert démuné, pauvre et abandonné, en un axe de développement économique, social, culturel, sans égal dans la région, et devenant un exemple de défi relevé au plan international », a-t-il souligné.

Conseil des DH : Soutien sans cesse croissant à l'intégrité territoriale du Maroc

De nouveaux Etats se sont joints au Groupe de soutien à l'intégrité territoriale du Maroc à Genève qui a présenté, mardi, dans le cadre de la 48ème session du Conseil des droits de l'homme (CDH), une déclaration dans laquelle il réaffirme son appui à la souveraineté pleine et entière du Royaume sur ses provinces sahariennes.

Dans cette déclaration prononcée par l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de la Gambie à Genève, Muhammadou M.O. Kah, le Groupe, qui compte désormais 34 Etats, se félicite de l'ouverture, par de nombreux pays, de Consuls Généraux dans les villes de Dakhla et Laâyoune, qui constituent un levier de renforcement de la coopération économique et des investissements, au profit des populations locales, du développement régional, et aussi continental.

La déclaration rappelle que la question du Sahara est un différend politique traité par le Conseil de sécurité de l'ONU qui reconnaît la prééminence de l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc comme crédible et sérieuse pour une solution politique définitive au différend régional artificiel sur le Sahara.

La résolution de ce différend régional contribuera à concrétiser les aspirations légitimes des peuples africains et arabes en matière d'intégration et de développement, objectif que le Maroc continue de viser et pour lequel il déploie des efforts sincères et continus, fait observer la même source.

Le Groupe rappelle, en outre, que le Maroc s'est engagé, depuis de nombreuses années dans une interaction constructive, volontaire et profonde avec le système des droits de l'Homme des Nations unies, en particulier le bureau du Haut commissaire aux droits de l'Homme (HCDH), pour la promotion et le respect des droits de l'Homme sur l'ensemble de son territoire.

Il rappelle, de même, que le Conseil de sécurité, dans ses résolutions sur le différend du Sahara, se félicite du rôle joué par les Commissions nationales et régionales des droits de l'Homme à Dakhla et Laâyoune et de l'interaction entre le Maroc et les mécanismes relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies.

Le Groupe estime, par ailleurs, qu'il est important de souligner que l'interaction des Etats membres avec le Conseil et le Haut-Commissaire doit conserver son caractère bilatéral et être préservée de toute instrumentalisation, suscitant des débats politiques contreproductifs au sein du Conseil des droits de l'Homme.

Etat des lieux bimensuel de la pandémie au Maroc

Les cas positifs continuent leur baisse

Le nombre des cas positifs de Covid-19 a continué sa baisse pour la cinquième semaine consécutive, a annoncé mardi le ministère de la Santé, faisant état de taux élevés des cas critiques et des décès.

"L'étude des indicateurs relatifs au suivi de la situation épidémiologique, du 31 août au 13 septembre, montre que la tendance baissière se poursuit depuis cinq semaines en ce qui concerne les cas positifs de Covid-19", a déclaré le chef de la division des maladies transmissibles au ministère, Abdelkrim Meziane Bellefquih.

"Néanmoins, des nombres et des taux élevés de cas critiques et de décès continuent d'être enregistrés", a fait observer M. Meziane Bellefquih, lors de la présentation à Rabat du bilan bimensuel de la situation épidémiologique au Maroc, précisant que les cas positifs sont passés de 42.424 cas hebdomadaires enregistrés fin août à 20.562 cas la semaine dernière, soit une baisse de 52%.

De même, le taux de reproduction du virus a baissé durant les



deux dernières semaines, se stabilisant à 0,86 pour la cinquième semaine consécutive, a-t-il ajouté, relevant que le taux de positivité est, également, passé de 18% à 12% durant la même période. La même tendance baissière a été ob-

servée au niveau du nombre de cas actifs, qui sont passés de 60.000 à moins de 30.000 cas jusqu'à lundi.

Le nombre de cas critiques a, pour sa part, chuté de 30%, passant de 2.537 il y a deux semaines à 1.764 jusqu'à lundi. Le taux d'oc-

cupation des lits dédiés aux cas critiques est passé de 50% à 33% durant la même période.

Par ailleurs, le nombre des cas placés sous intubation au sein des unités de réanimation a connu une stagnation durant les deux dernières semaines, tandis que la courbe des décès a enregistré une baisse significative pour la quatrième semaine de suite, passant de 645 décès il y a deux semaines à

473 décès la semaine écoulée, soit une baisse de 25,6%.

S'agissant de l'opération de vaccination contre la Covid-19, M. Meziane Bellefquih a indiqué que le Maroc a dépassé les 36 millions d'injections, première et deuxième doses confondues, appelant au respect le plus strict des mesures préventives et administratives et à une participation effective à la campagne nationale de vaccination.

Pas de nouvelles mesures après l'amélioration de la situation épidémiologique

Le ministère de la Santé a démenti, mardi, la teneur d'un faux communiqué diffusé sur les réseaux sociaux et les groupes fermés de conversations, attribuant à ce département et aux ministères de l'Intérieur et de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie verte et numérique la prise d'un ensemble de mesures suite à l'enregistrement d'une amélioration des indicateurs de la situation épidémiologique.

Les décisions prises sont annoncées et publiées par les canaux de communication officiels, ainsi que par les médias publics, a affirmé le ministère dans un communiqué, mettant en garde contre ce genre de rumeurs malveillantes.

Le ministère se réserve, également, le droit de poursuivre en justice les auteurs de ces actes et leurs complices, conclut le communiqué.

A propos du plafonnement des prix des tests PCR

Les avis du Conseil des pharmaciens biologistes et de la chambre syndicale des biologistes

Le plafonnement des prix des tests PCR de dépistage du virus Sars-Cov2 doit tenir compte des contraintes et du coût réel de la pratique de ces tests dans le contexte du pays, selon les directeurs des laboratoires d'analyses biologiques et médicales du secteur libéral représentés par leurs instances, le Conseil des pharmaciens biologistes et la chambre syndicale des biologistes.

Compte tenu du coût actuel des réactifs et consommables pratiqué par les distributeurs nationaux, ajouté aux coûts logistiques, des différentes charges annexes (loyers, salaires, charges sociales,...) la grille tarifaire présentée dans le

communiqué du département des affaires générales daté du 06 Septembre 2021 et portant sur le plafonnement des tests de diagnostic de la Covid-19 risque d'entamer fortement la qualité des résultats rendus et de décourager de nombreux laboratoires d'analyses médicales à initier ou maintenir l'effort de contribution au diagnostic de la Covid-19 par RT-PCR, s'il n'est pas accompagné d'une baisse conséquente du coût de ces réactifs et consommables, relèvent deux communiqués distincts du Conseil des pharmaciens biologistes et de la chambre syndicale des biologistes.

Les biologistes médicaux,

poursuivent les communiqués, ont également attiré l'attention de la commission interministérielle lors de la réunion du 03 septembre 2021 sur la nécessité d'agir sur l'ensemble de la chaîne de valeurs et en particulier sur les prix des réactifs et consommables nécessaires à la réalisation de ces tests PCR afin de ramener leur coût à des niveaux plus abordables pour les concitoyens.

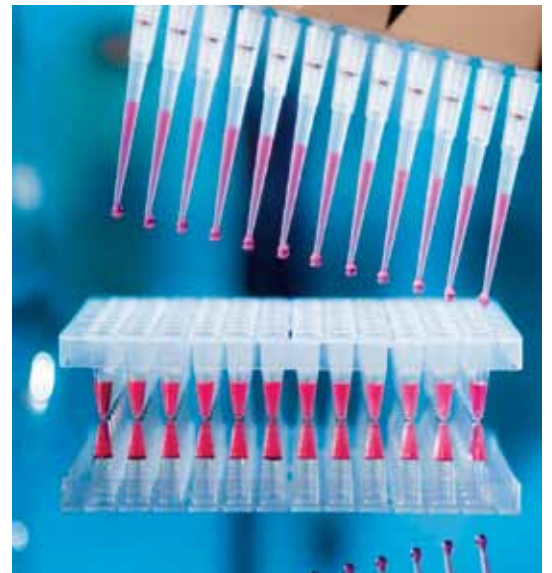
Conscients de la charge financière que peuvent représenter les frais de tests PCR dans ce contexte de pandémie, les biologistes ont demandé dès le début de la pandémie la réglementation du prix des tests à travers son inscription dans la nomenclature nationale des actes de biologie médicale et ce pour permettre la standardisation des prix selon les techniques utilisées, mais aussi la possibilité de remboursement par les caisses de prévoyance sociale, ajoute-t-on de même source.

Les directeurs des laboratoires d'analyses biologiques et médicales du secteur libéral se disent confiants que les pouvoirs publics vont inciter les distributeurs à œuvrer pleinement et dans les meilleurs délais à consentir la réduction

des tarifs de vente, indispensable pour atteindre les coûts fixés et qui ne peuvent être appliqués sans le concours de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeurs permettant ainsi l'aboutissement de cet effort.

Ils réitérent, en outre, leur engagement dans cet élan de solidarité nationale.

Par ailleurs, les biologistes médicaux adhèrent entièrement aux mesures de standardisation et de plafonnement des prix de l'ensemble des tests relatifs à la Covid-19 voulu par les pouvoirs publics, compte tenu de la situation actuelle de la pandémie sur le territoire national.



L'Afrique enregistre plus de 8,05 millions de cas de Covid-19

Le continent africain a enregistré jusqu'à mardi après-midi 8.052.110 de cas confirmés de Covid-19, a indiqué le Centre africain de prévention et de contrôle des maladies (CDC Afrique).

La CDC Afrique qui relève de l'Union africaine, fait également état de 204.025 décès dus à la COVID-19 et 7.349.642 guérisons.

L'Afrique du Sud arrive en tête des pays qui comptent le plus de cas sur le Continent, ajoute CDC Afrique.

Selon la même source, l'Afrique australe est la région la plus touchée suivie de l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

JALOUSIE	↓ FROUS-SARDE EN MARS	CHINOISERIES	INFONDÉE	BALAI	↓ VENUE AU MONDE	QUOTE-PART	BLÉ ROUMAIN	↓	ÉTALAGE DE LUXE
							ANNONCE UNE SUITE		
FABRIQUE MÉTAL				LE MAL AIMÉ	FAUTE DE LANGAGE PIGE				
		PARTIE DE L'INDE		FEU ROUGE LETTRES DE VIGO			MAL DIT	CHROMATISÉ	
CHASSEUR D'OISEAUX									
CRACK	BIEN REPASSÉ					RÉTROGRADE	PARTIRA		
		PÉTROLE BRUT	BÂFREUR	POUCE EN BAS					
GAUCHE ET GUINDÉ						INOCUPÉ	POSSESSIF RÈGLE PLATE		
SURFACE	EN AIGUILLE DÉCHET AZOTE			ARRÊT MAZOUT					VACHEMENT
								ENLÈVE	
RHÉSUS		ROULÉS FORME D'ÊTRE				LETTRES D'ÉGYPTE	MÉTAL FIN DE VERBE		
SAISON VENUES AU MONDE			ÉMINENT						
			FRIVOLES						

Solution mots flechés d'hier

ÉTENDRE	POISSON	VENUE AU MONDE	E	BY 400	UN	NISSA	A	FIN	NISSA	S	ENLÈVE
G	A	R	N	I	E	RÈGLE	T	E	R	I	D
ANNONCE	M	I	R	A	C	U	L	E	U	S	E
V	I	R	A	G	O	A	S	E	L		
PANCA	E	C	L	E	N	T	E	I			
GRANDS	A	I	R	O	N	T	O	B			
STENO	S	T	E	N	O	G	R	A	P	H	I
ENTEND	A	S	E	I	O	O	U	I	R		
ÉTEND	R	C	S	B	I	R	E	E			
CLAR	A	R	R	E	T	E	R	I	M		
A	X	I	O	M	E	S	U	D	E		
I	M	I	S	O	S	I	E	N			
R	E	E	L	S	S	U	E	M	T		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gahs



Relance verte et inclusive

Le modèle marocain cité en exemple par un nouveau rapport

Un nouveau rapport publié, mardi, sur la « reprise post-Covid-19 en Afrique » met en évidence les avancées réalisées par le Maroc en tant que modèle à l'échelle continentale en matière de relance verte, durable et inclusive.

Le rapport réalisé par le cabinet de conseil marocain Positive Agenda Advisory, le Think tank kényan Power Shift Africa et l'ONG nigériane The Society for Plant and Prosperity, cite à plusieurs reprises le leadership du Maroc dans des domaines ayant trait notamment à la promotion des énergies dites propres, au développement d'une agriculture durable et résiliente, ainsi qu'en matière d'investissement dans l'économie numérique, et dans la généralisation de la protection sociale pour l'ensemble de la population en tant qu'illustration de la façon dont la justice sociale doit être prise en compte pour mettre en œuvre un programme de relance véritablement inclusif ».

Selon ce rapport, les pays africains qui font de la lutte contre le changement climatique un objectif central de leurs plans de relance économique post-Covid-19 ont plus de chance d'attirer des financements, de relever les défis sociaux et de parvenir à une croissance robuste et durable.

Le document fait observer, entre autres, que le Maroc figure parmi les pays d'Afrique ayant fait de grands pas dans l'investissement dans l'énergie propre, notamment dans l'énergie solaire. De même, il souligne l'ambition du Royaume d'augmenter la part des énergies renouvelables à 52% de la production d'électricité en 2030, ce qui devrait créer quelque 50.000 emplois dans ce secteur.

Le rapport cite, de même, la stratégie du Maroc pour une agriculture résiliente et durable « en canalisant davantage d'investissements vers des milliers de petits projets avec des impacts locaux tangibles ».

Le rapport « La reprise post-Covid-19 en Afrique : Recommandations pour les acteurs politiques » examine l'impact social, économique et budgétaire du Covid-19 sur le continent et fait des recommandations aux acteurs politiques sur la meilleure façon d'intégrer les initiatives politiques qui relanceront la croissance.

« Les concepts de reprise verte et de relance dans les meilleures conditions ont récemment gagné en popularité, mais jusqu'à présent, les discussions nationales et internationales sur ces concepts et leur apport pour l'Afrique demeurent limitées », relève le professeur Chukwumerije Okereke, directeur général de la Society for Planet and Prosperity.

La pandémie de Covid-19 a entraîné « une pression et des défis sans précédents » sur les capacités de financement des budgets natio-



naux, ce qui nécessite une solidarité, des partenariats et des soutiens mondiaux, notamment par le biais d'un allègement de la dette, afin de renforcer la capacité budgétaire des pays africains en vue d'une reprise réactive et alignée sur le climat, plaident les auteurs du rapport. « L'action climatique immédiate et le financement sont des paramètres clés pour une reprise verte, résiliente et inclusive en Afrique à l'horizon de la COP26 », a déclaré, pour sa part, Fathallah Sijilmassi, coauteur du rapport et président fondateur de Positive Agenda Advisory, qui appelle à agir pour faire de la pandémie « un tournant pour la croissance et le développement accélérés de l'Afrique ». Le rapport avertit également qu'une focalisation étroite sur la reprise économique qui ignore le changement climatique et les objectifs plus larges du développement durable générerait plus de difficultés économiques pour l'Afrique à long terme.

« Certains ont l'impression que de telles interventions de relance verte ont un coût, mais ce n'est pas le cas, surtout après la pandémie, alors que les contraintes financières et sociales sont beaucoup plus strictes », explique le professeur Rym Ayadi, président de l'Association euro-méditerranéenne des économistes.

« La pandémie est un moment de réinitialisation et offre une chance d'investir dans l'énergie propre de l'avenir », a affirmé Mohammed Adow, coauteur du rapport et directeur fondateur de Power Shift Africa.

Le rapport qui s'appuie sur trois études menées en Afrique de l'Est, en Afrique de

l'Ouest et en Afrique du Nord, analyse l'impact de la pandémie de Covid-19 dans chaque région et propose des actions que les acteurs politiques africains peuvent prendre par eux-mêmes ou en coordination avec les partenaires internationaux de développement.

Dans son étude sur le Maroc et l'Afrique du Nord réalisée en amont de ce rapport, Positive Agenda Advisory relève que « grâce à son approche stratégique développée depuis 2009, le Maroc est l'un des acteurs engagés en Afrique et pourrait travailler main dans la main avec d'autres pays de la région et ailleurs pour aboutir à des modèles économiques plus durables ». Dans le volet de « l'action climatique comme point d'entrée pour une croissance durable », le rapport souligne que dans la région de l'Afrique du Nord, le Maroc occupe une place particulière grâce à son ambition climatique de longue date qui remonte au Sommet de la Terre de Rio De Janeiro en 1992. « Une accélération s'est produite au début des années 2000, qui a abouti à une feuille de route stratégique nationale adoptée en 2009. Depuis, le Maroc a adapté son arsenal institutionnel et juridique pour l'environnement, intégrant progressivement une dimension verte dans les politiques publiques ainsi que des programmes d'action nationaux pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans plusieurs secteurs clés, notamment en termes de promotion des énergies renouvelables ».

L'organisation de la COP-7 en 2001 et de la COP-22 en 2016 ont été des moments clés en termes de sensibilisation des parties pre-

nantes et de la société civile au Maroc, souligne le document, relevant que cet exemple illustre la capacité d'aligner les principales parties prenantes avec comme point de départ une impulsion de haut niveau.

L'étude qui souligne que « l'agriculture est une opportunité majeure de croissance responsable et de création d'emplois », s'attarde de même sur les atouts et les perspectives de la stratégie agricole du Maroc pour construire la résilience. Elle met également en avant les « facteurs clés du succès de la transition énergétique du Maroc », soulignant que « le Royaume démontre que des stratégies à long terme tournées vers l'avenir, appuyées par des dispositifs institutionnels efficaces, sont des éléments clés pour une transition réussie vers une production d'énergie durable ».

Cette étude examine les opportunités offertes par la reprise post-crise pour faciliter et encourager l'adoption de plans à moyen et long termes alignés sur les ambitions écologiques et environnementales des pays de l'Afrique du Nord, tout en abordant les difficultés sociales et économiques de populations déjà marginalisées. Elle montre comment le renforcement de la résilience peut avoir un impact significatif, positif et durable dans les pays de l'Afrique du Nord, tout en augmentant la compétitivité de la région.

Elle considère que « la relance post-Covid est une opportunité de rassembler davantage de soutiens publics et privés afin de déployer à la fois des initiatives d'adaptation et d'atténuation climatiques orientées vers une économie verte résiliente ».

L'AMMC vise le programme d'émission de billets de trésorerie

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a annoncé avoir visé, lundi, la mise en place du programme d'émission de billets de trésorerie de Immoriente Invest.

Selon un communiqué de l'AMMC, le plafond du programme d'émission s'élève à 300 millions de dirhams (MDH), pour une valeur nominale unitaire de 100.000 dirhams et une maturité de 10 jours à 12 mois. Le taux d'intérêt est déterminé pour chaque émission en fonction des conditions du marché, précise le régulateur du marché des capitaux.

A travers le présent programme d'émission de billets de trésorerie, la société a pour objectifs d'optimiser ses coûts de financement, de diversifier ses sources de financement et de faire face aux besoins de trésorerie ponctuels générés par des variations de besoin en fonds de roulement, notamment dans le cadre du financement de ses opérations en built-to-suit.

Hausse de la charge de compensation à 12,67 MMDH à fin août

La charge de compensation s'est élevée à près de 12,67 milliards de dirhams (MMDH) à fin août 2021, en hausse de 31,7% par rapport à la même période de 2020, selon le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Dans la situation des charges et ressources du Trésor (SCRT) du mois d'août, le ministère explique cette évolution notamment par la hausse du cours du gaz butane qui a atteint une moyenne de 563 dollars/tonne, contre près de 355 dollars/tonne un an auparavant.

Le taux de réalisation à fin août est de 93,7%, ajoute la même source.

"Le dépôt d'investissement, instrument de placement de la finance participative" au centre d'un webinaire

Le dépôt d'investissement, instrument de placement de la finance participative suivant le principe de participation, a été au centre d'un webinaire organisé récemment par Bank Al Yousr.

Cette rencontre fut modérée par le managing partner du Group co-CEO, Ahmed Tahiri Jouti Al Maali, et animée par la directrice générale de Bank Al Yousr, Mouna Lebnioury, et le professeur du fikh des transactions à la faculté de Chariaa de Fès et conseiller en finance participative, Mohamed Karrat, indique un communiqué de la banque, filiale du groupe BCP.

Riche, ce webinaire dédié au dépôt d'investissement destiné à différents types de clients, qu'ils soient particuliers, professionnels, ou entreprises en excédent de trésorerie, a couvert l'ensemble des particularités de cette pratique bancaire du marché participatif, poursuit la même source.

Les discussions ont porté essentiellement sur le taux de ren-

dement espéré, les principes régissant la politique de rémunération, le taux de partage du profit entre la banque et le déposant, le portefeuille d'investissement ainsi que les mécanismes de gestion de risques, de protection du capital et de génération des profits.

Exhaustif, ce rendez-vous n'a pas manqué non plus de traiter des sujets de la fiscalité ou encore la zakat sur le compte d'investissement, poursuit la banque qui fait savoir que le webinaire apporte également un éclairage sur les avis conformes du CSO et les finalités de la Charia.

Se voulant enfin pratique, cette rencontre a également été l'occasion de présenter l'offre de Bank Al Yousr en soulignant les particularités qui font de ce produit un placement profitable et sécurisé.

Ce rendez-vous trimestriel, instauré par Bank Al Yousr, fait suite aux deux précédents webinaires ayant mis la lumière sur le rôle des banques participatives dans l'accompagnement des in-



vestissements de l'entreprise ainsi que sur "Salam: nouveau financement participatif pour l'entreprise", indique un communiqué de la banque populaire.

En effet, consciente de son rôle clé dans le marché participatif en tant que banque de référence, Bank Al Yousr s'est assignée depuis sa création le de-

voir de contribuer aux efforts d'éducation du marché financier, en vulgarisant les principes, les produits et les services de la finance participative.

Le CRI de Fès-Meknès publie un nouveau guide sur les opportunités en foncier industriel, logistique et de services

Le Centre Régional d'Investissement (CRI) de Fès-Meknès vient de publier son nouveau guide sur le foncier de la région de Fès-Meknès, présentant les opportunités en foncier industriel, logistique et de services à l'échelle régionale.

Fruit d'une démarche participative avec les acteurs clés de la région, cet outil renferme les informations nécessaires sur les potentialités et les zones d'accueil existantes et programmées pour les projets d'investissement, souligne le CRI.

Le nouveau document constitue un guide pratique d'aide à la décision pour

les investisseurs souhaitant découvrir l'offre foncière dans la région, qui offre de nombreuses opportunités d'investissement mais aussi fournit les informations requises susceptibles d'aider les investisseurs potentiels à bien préparer l'étape du choix du foncier devant abriter leurs projets, précise le Centre dans une note de présentation de cette nouvelle publication.

Le guide dresse, par ailleurs, un état des lieux du foncier et des zones industrielles ainsi que des zones d'activités projetées, basé sur un travail de prospection effectué en collaboration avec les

services extérieurs concernés dont la wilaya de la région, la délégation régionale du ministère de l'Industrie, les collectivités territoriales et les aménageurs développeurs.

Les investisseurs, ajoute la même source, découvriront dans ce nouveau document, entre autres, la nature du foncier, le mode de mobilisation, le prix et le type d'activité.

Les informations recueillies, analysées et actualisées, sont déclinées sous forme de "fiches foncier" par secteur d'activité permettant aux investisseurs d'accéder aux principaux indicateurs clés pour le

lancement de leur activité.

Le CRI affirme, par ailleurs, assurer un accompagnement efficient tout au long des étapes de mise en place du projet à travers la mise à la disposition des intéressés d'une équipe expérimentée à même de les aider à concrétiser leurs idées.

Le guide foncier du CRI de Fès-Meknès comporte six chapitres se rapportant à "l'offre territoriale", "les zones industrielles présentant de la disponibilité", "les zones industrielles programmées", "les zones dédiées aux services et autres" et "les zones logistiques".

Art & culture

Des ateliers consultatifs de la musique aux quatre coins du Royaume



Des ateliers consultatifs relatifs au développement du secteur musical marocain regroupant les professionnels de la musique et les acteurs institutionnels, seront organisés du 17 au 28 septembre 2021 dans 5 villes du Royaume, et ce dans le cadre du projet "La musique comme moteur de développement durable au Maroc".

Ces ateliers s'assignent pour objectif, à terme, d'élaborer un plan de recherche et de consultation pour l'élaboration de politiques participatives, ainsi que pour sensibiliser à l'impact accrue du secteur de la musique en tant qu'opportunité d'emploi, indique un communiqué conjoint du Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb et du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

"La musique comme moteur de développement durable au Maroc" est

un projet mis en œuvre par le Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb, avec l'ambition de contribuer au développement de la chaîne de valeur de l'industrie musicale au Maroc, et de participer ainsi au développement durable du pays. Il vise l'amélioration des systèmes de gouvernance du secteur de la musique au Maroc en renforçant les capacités humaines et institutionnelles, les infrastructures culturelles et les cadres réglementaire et politique.

Le projet, initié par le Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb en partenariat avec le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, est porté par la structure d'ingénierie culturelle Anya. Ces ateliers participatifs qui auront lieu à Agadir (du 17 au 18 septembre), Oujda (du 20 au 21 septembre), Casablanca (du 22 au 23 septembre), Tanger (du 24 au 25 septembre) et Rabat (le 28 septembre)

s'inscrivent dans la continuité des activités précédentes mises en place dans le cadre de ce projet. Il s'agit de cours d'éveil musical à destination de 90 enfants dans 3 villes marocaines, souligne la même source, notant que ces cours ont pour objectif de contribuer à engager une réflexion sur une future amélioration de l'éducation musicale actuelle.

Il est également question de la création du portail en ligne "Moroccan Music Connect" à l'attention des professionnels du secteur de la musique au Maroc, afin de leur fournir une cartographie de la musique et des lieux qui lui sont associés à l'échelle du pays. Ce portail est destiné à la mise en réseau des acteurs de la musique et vise à donner aux pouvoirs publics et à la société civile les moyens d'agir pour le développement de ce secteur.

Figure également l'organisation de

sessions d'enregistrement et de coaching en résidence d'artistes à destination de 12 jeunes groupes de musique marocains, sélectionnés sur la base d'un appel national à candidature, afin de renforcer leurs capacités, d'augmenter leurs revenus et de mettre à niveau la qualité artistique.

Pour la dernière activité que constituent lesdits ateliers, un appel à participation est lancé jusqu'au 15 septembre, afin de sélectionner les acteurs du secteur de la musique qui y prendront part. Les participants doivent nécessairement être des acteurs du secteur musical (professionnels de la musique, institutions culturelles, représentants de centres culturels, organisateurs d'événements culturels, etc.). La capacité maximum est de 25 personnes par atelier, dans le respect des mesures sanitaires actuelles, précise la même source.

Exposition de Samira Ait El Maalam sous le thème "Vortex"



La Fondation Mohammed VI de promotion des œuvres sociales de l'éducation-formation organise, du 14 septembre au 5 octobre, une exposition de l'artiste peintre Samira Ait El Maalam, placée sous le thème "Vortex".

L'exposition dont le vernissage s'est déroulé mardi à la galerie de la Fondation à Rabat, intervient en ouverture de la saison culturelle 2020-2021 et fait partie d'une série d'expositions organisées par cette institution.

Selon Radouane Mourai, chef de service animation culturelle et artistique à la Fondation, cet événement s'inscrit également dans le cadre des services qu'elle offre à ses adhérents dans le volet culturel et son ouverture sur les talents et la créativité des femmes et des hommes de l'éducation-formation. Dans ce sens, M. Mourai a souligné dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP, que la Fondation dispose de deux galeries, l'une à Rabat et l'autre à Tétouan, ajoutant qu'une troisième galerie sera inaugurée incessamment à Tanger.

A travers cette exposition, l'artiste Ait El Maalem qui est une adhérente de la Fondation et enseignante des arts plastiques à Agadir

aborde plusieurs thèmes d'actualité, notamment la pandémie de Covid-19 et ses effets sur l'être humain, a-t-il dit, ajoutant qu'elle exprime, à travers plusieurs techniques, son point de vue sur le vécu quotidien de l'Homme.

Mme Ait El Maalam a, de son côté, indiqué que ses œuvres sont centrées sur le message de la cohabitation et que, vu le contexte sanitaire actuel, il s'agit de la cohabitation avec la pandémie qui a tant affecté le moral de l'humain.

A ses yeux, le corps est plus qu'une simple thématique, c'est une préoccupation plastique qui l'a accompagnée depuis ses débuts.

Native d'Agadir, Samira Ait El Maalam est diplômée en arts plastiques, dont elle a fait des études pédagogiques à Marrakech en 1994 pour intégrer l'enseignement. Elle est aussi licenciée en informatique et en communication. En parallèle, elle a participé à plusieurs activités et ateliers artistiques au Maroc comme à l'étranger.

Membre fondateur de l'Union des artistes plasticiens du sud du Maroc, elle est également membre du bureau régional Souss-Massa-Agadir du Forum international pour la coopération maroco-africaine.

6^e Festival international des écoles de cinéma de Tétouan du 22 au 26 novembre

La ville de Tétouan abritera, du 22 au 26 novembre prochain, la 6^{ème} édition du Festival international des écoles de cinéma de Tétouan (FIDEC). Organisé par l'association BIDAYYAT ARTCINE et la Faculté des lettres et des sciences humaines de Tétouan (Université Abdelmalek Essaâdi), avec le soutien du Centre cinématographique marocain, en partenariat avec plusieurs organismes marocains et étrangers, cet événement sera abrité par les belles et mythiques salles de cinéma de Tétouan, l'occasion de renouer

avec la magie de l'Être et de célébrer le cinéma, l'art et la culture.

L'équipe du Festival travaille depuis des mois sur une programmation exceptionnelle de films d'écoles, de masters class, de programmes thématiques, de conférences et un programme spécial "Éducation à l'image", précisent les organisateurs dans un communiqué conjoint. Les organisateurs affirment leur volonté de réussir cette édition, grâce à l'engagement de l'équipe du festival, en comptant sur les nouveaux partenaires et ceux traditionnels pour

pouvoir assurer la logistique de cet événement d'envergure internationale.

Tétouan et le 7^{ème}, c'est une longue histoire d'amour. En temps normal, en plus du FIDEC, la magnifique cité du Rif occidental accueille également le Festival International du Cinéma méditerranéen de Tétouan. Une manifestation culturelle et artistique, dont l'objectif est de favoriser la connaissance et la diffusion des productions cinématographiques des deux rives de la Méditerranée.



Bouillon *de culture*

Festival



La Biennale de la danse en Afrique accueillie par le Festival international de danse contemporaine de Marrakech "On marche" a été reportée de nouveau, indique un communiqué des organisateurs de cette manifestation artistique. Cet événement culturel et artistique aura lieu du 22 au 27 novembre prochain, dans un format hybride, en ligne et à Marrakech, précise la même source.

Par ailleurs, la Compagnie Anania et "On marche" seront du 13 au 28 septembre 2021, à la Maison Denise Masson relevant de l'Institut français de Marrakech, pour une dernière résidence au Maroc avant la première mondiale, les 9 et 10 novembre prochain au théâtre Jean Vilar à Vitry-sur-scène, de leur spectacle "Hmadcha, le monde en transe". L'artiste chorégraphe marocain, Taoufik Izzediou a créé cette performance de danse contemporaine où dix danseuses et danseurs imprégnés de l'univers Hmadcha se questionnent sur leur spiritualité.

La 19^{ème} édition du FIFM reportée à une date ultérieure



La 19^{ème} édition du Festival international du film de Marrakech (FIFM) a été reportée à une date ultérieure, compte tenu de la situation sanitaire mondiale, a annoncé mardi la Fondation du FIFM, qui assure toutefois que la 4^{ème} édition des Ateliers de l'Atlas du Festival se déroulera en ligne du 22 au 25 novembre 2021, avec le soutien de Netflix, partenaire du programme depuis sa création en 2018.

"Afin de poursuivre son soutien aux cinémas du continent africain et du monde arabe, la Fondation maintient le programme «Industrie et développement de talents» du festival, précise la Fondation dans un communiqué, ajoutant que la plateforme "industrie" du FIFM a pour mission d'accompagner une nouvelle génération de cinéastes marocains, arabes et africains par des consultations sur mesure, et de les exposer à l'international à travers un marché de coproduction.

Cette année, deux lauréats des prix à la post-production des Ateliers de l'Atlas ont été sélectionnés en compétition à la Semaine de la critique du Festival de Cannes. Il s'agit de "La femme du fossoyeur" de Khadar Ahmed,

tourné à Djibouti, et de "Feathers" de l'Égyptien Omar El Zohairy, également récompensé du Grand Prix de la Semaine de la critique, fait savoir le communiqué. Quant à "Tug of war" du réalisateur tanzanien Amil Shivji, il a été projeté en première mondiale au Festival international du film de Toronto, indique la Fondation. L'an dernier, en plus du prix attribué à "Feathers", le Prix Arteniko international de la chaîne franco-allemande Arte avait été remis au projet en développement "Parmi nous" de Sofia Alaoui (Maroc), tandis que le Prix Atlas à la post-production allait à "Rising up at night" de Nelson Makengo (République démocratique du Congo), poursuit le communiqué.

Par cette 4^{ème} édition des ateliers de l'Atlas, le Festival international du film de Marrakech poursuit le développement de son laboratoire de découverte des nouveaux talents des cinémas du continent africain et du monde arabe, relève la Fondation, précisant que toutes les informations sur les Ateliers de l'Atlas sont disponibles sur : <https://atlasateliers.festival-marrakech.info/fr>



Obligation vaccinale : *L'heure de vérité pour le système de soins français*

L'obligation vaccinale contre le Covid-19 est entrée en vigueur mercredi pour 2,7 millions de professionnels: hôpitaux, maisons de retraite, soignants libéraux, aides à domicile, pompiers, ambulanciers. Mais une petite minorité n'a toujours pas reçu de première dose.

L'ultimatum a expiré. Deux mois après son annonce par Emmanuel Macron, l'obligation vaccinale s'applique à tout le système de soins, au sens large.

Les contrevenants sont prévenus: ceux qui ne peuvent justifier d'une première injection, d'une contre-indication vaccinale ou d'une contamination récente "ne peuvent plus exercer leur activité", selon la loi du 5 août.

Cela doit se traduire pour eux par la suspension immédiate du contrat de travail, sans rémunération - à moins d'utiliser des jours de congés pour retarder l'échéance.

Combien seront dans ce cas? Des milliers sans doute, même si les estimations varient du simple au décuple selon les sources. D'après Santé publique France (SpF), qui se base sur des échantillons de l'Assurance maladie, au 12 septembre 89,3% des soignants avaient reçu au moins une dose dans les structures accueillant des personnes âgées dépendantes (Ehpad, USLD). "Il y aura peut-être 1% à 2% de suspensions", estime pourtant Florence Arnaiz-Maumé, secrétaire générale du Synerpa, qui représente les Ehpad privés, et s'attend "à environ 3.000 contrats de travail suspendus dans les prochains jours".

Dans les établissements de santé, "on sait qu'on sera quelque part entre 1% et 2% de personnes pas du tout vaccinées", pronostique également le directeur de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), Martin



Hirsch.

Sur un million d'agents des hôpitaux publics, "on trouvera évidemment quelques centaines ou quelques milliers de réfractaires", commente le président de la Fédération hospitalière de France (FHF), Frédéric Valletoux, persuadé que "certains vont instrumentaliser des cas particuliers pour faire croire qu'ils sont des bataillons entiers". Il en faut pourtant peu pour perturber l'hôpital. Déjà, celui de Montélimar doit se résoudre à "des déprogrammations d'interventions non urgentes", du fait de "l'absence de trois médecins anesthésistes travaillant au bloc", et va "réduire la voilure" dans un autre service où "trois allergologues seront aussi absents", tous par opposition à l'obligation vaccinale,

indique son directeur adjoint Philippe Charre. "Tant qu'il n'y a pas de remplaçants, il faut maintenir en poste ces personnels", exige l'urgentiste - et élu LFI - Christophe Prudhomme, qui craint rien moins que "l'effondrement du système". "Ça va être le bazar", pressent aussi le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, car dans ces secteurs en tension "même avec 5% de personnel en moins, ça ne tourne plus".

Redoutant d'autres "situations ingérables", avec des sanctions entraînant "des fermetures de lits et de services", FO-Santé a réclamé "un délai supplémentaire", comme pour les départements d'outre-mer durement frappés par la quatrième vague épidémique. Une requête balayée par

le gouvernement: "Nous ne reculerons pas", a prévenu le Premier ministre, Jean Castex. Et gare à ceux qui voudraient contourner la règle. "Le refus de se vacciner ne donnera lieu à aucun arrêt maladie", a averti le ministre de la Santé, Olivier Véran, promettant "des contrôles systématiques" pour "toute prescription jugée suspecte".

L'administration est au diapason: "On va avoir la position la plus dure possible", affirme le directeur de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Benoit El-leboode, qui prévoit de "démarrer très rapidement" des "contrôles-surprise" dans les établissements et chez les libéraux.

L'Ordre des médecins sera lui aussi "dans une action univoque" et

considèrera le défaut de vaccination comme "une faute déontologique", passible de "sanctions disciplinaires" pouvant aller jusqu'à la radiation, énonce son président, Patrick Bouet. "On espère que ceux qui hésitent encore seront convaincus par la fermeté affichée", explique la directrice de l'ARS Île-de-France, Amélie Verdier, qui a tout même commencé à "repérer les établissements où il pourrait y avoir des difficultés pour pouvoir les aider", en mobilisant si besoin des "renforts".

Une aide qui devra s'inscrire dans la durée: à partir du 15 octobre, un "schéma vaccinal complet" sera requis pour satisfaire à l'obligation légale, qu'aucune date ne limite dans le temps.

Couvre-feu levé à Sydney où le nombre de cas de Covid-19 demeure stable

Les autorités ont annoncé mercredi la levée du couvre-feu dans les quartiers de Sydney les plus touchés par le coronavirus, au moment où le nombre de cas se stabilise et le taux de vaccination progresse.

Près de trois mois après l'entrée en vigueur du confinement de la plus grande ville d'Australie, cette mesure, qui interdisait les sorties entre 21H00 à 5H00, prendra fin mercredi. Cette nouvelle nouvelle a été perçue par ses habitants comme un premier pas vers la fin du confinement.

Le nombre de contaminations

quotidiennes est stable, se situant à environ 1.300 par jour. Par ailleurs, environ 80% des habitants de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud, le plus peuplé de l'immense île-continent, ont reçu au moins une dose de vaccin.

La Première ministre de cet Etat, Gladys Berejikian, a cependant appelé les habitants à demeurer vigilants et à respecter le confinement afin d'éviter que la situation ne se dégrade à nouveau. La plupart des habitants de Sydney sont autorisés à quitter leur domicile uniquement pour acheter de la nourriture, pratiquer

une activité physique ou suivre un traitement médical.

Les écoles, les bars, les restaurants et les bureaux sont fermés depuis fin juin et les déplacements ne sont pas autorisés au-delà de cinq kilomètres. Mme Berejikian avait annoncé que beaucoup de restrictions seraient levées quand 70% des habitants seraient entièrement vaccinés, au cours du mois d'octobre. "Nous savons que cela a été difficile, mais il ne reste plus que quelques semaines avant que nous atteignons 70% de (personnes) ayant reçu deux doses", a-t-elle déclaré.

Seules ces dernières seront concernées par la levée des mesures. "C'est très clair. Si vous n'êtes pas vaccinés, vous ne pourrez pas aller au restaurant. Vous ne pourrez pas aller dans un café", a déclaré la Première ministre.

L'interdiction faite aux Australiens de quitter le pays depuis 18 mois doit prendre fin mi-décembre, ce qui laisse espérer une réouverture des frontières et une reprise des voyages internationaux. Pendant la plus grande partie de la pandémie, l'Australie a enregistré un taux de contamina-

tion parmi les plus bas du monde grâce à sa stratégie "zéro Covid", consistant en une stricte fermeture des frontières, une recherche des cas contacts et d'intenses campagnes de dépistage.

Le regain épidémique dû au variant Delta mi-juin à Sydney a entraîné un changement de stratégie et une plus grande adhésion de la population à la vaccination contre le Covid-19. Mme Berejikian a prévenu qu'avec 20% de personnes toujours pas vaccinées, le nombre d'hospitalisations et de décès pourrait flamber à la levée du confinement de Sydney.

Barnier met en garde contre "d'autres Brexit" si Bruxelles n'évolue pas

L'ex-négociateur du Brexit et candidat à la primaire française de la droite pour la présidentielle 2022, Michel Barnier, a maintenu mercredi ses critiques contre les instances judiciaires européennes, notamment vis-à-vis des politiques migratoires, mettant en garde contre "d'autres Brexit" si rien ne change.

Lors des journées parlementaires des Républicains la semaine précédente à Nîmes (sud), l'ex-commissaire européen avait suscité la stupéfaction en affirmant que le pays était "menacé en permanence d'un arrêt ou d'une condamnation de la Cour de justice européenne ou de la Convention des droits de l'Homme, ou d'une interprétation de (sa) propre institution judiciaire".

M. Barnier, dont le rôle a été unanimement salué lors des négociations entre Londres et l'UE, a aussi promis, s'il est élu, un référendum pour permettre à la France de retrouver sa "liberté de manoeuvre" en matière d'immigration. "C'est de la mauvaise polémique, une agitation provoquée par telle ou telle cellule macroniste pour défendre le président sortant. J'ai été européen avant ces gens, je le serai après; je n'ai aucune leçon d'engagement européen à recevoir d'eux, pas plus que de fierté nationale de Mme Le Pen", a-t-il estimé dans l'hebdomadaire Le Point. Et de préve-



nir: "Ceux qui pensent que le Brexit étant maintenant derrière nous, les négociations ayant été bien conduites de l'avis général, on peut continuer +business as usual+ commettent une très grave erreur. Si l'on ne change rien, il y aura d'autres Brexit".

Une mise en garde qu'il a aussi adressée sur la chaîne de télévision Cnews jeudi à "la

bulle à Bruxelles". Developpant au Point son idée sur les instances judiciaires européennes, il déclare que "la politique d'immigration nationale et la politique d'immigration européenne ne fonctionnent pas". "Il faut marquer une pause, un coup d'arrêt à l'immigration extraeuropéenne, pendant trois à cinq ans", pendant lequel les procédures nationales

seraient remises à plat, négocié au niveau européen sur les frontières extérieures de l'Union et avec les pays d'émigration, a-t-il expliqué.

"Pendant ce moment, nous voulons retrouver notre souveraineté, sous la forme d'un +bouclier constitutionnel+ qui sécurise les décisions prises pour refonder notre politique migratoire. Pourquoi ? Parce

que dans la mesure où il n'y a pas de référence réelle à la question des flux migratoires dans notre Constitution et que nos textes nationaux et européens sont trop généraux ou imparfaits, beaucoup de place est laissée aux jurisprudences nationales et européennes dans l'interprétation des textes. Il y a de multiples trous juridiques", a-t-il estimé.

Trois morts dans des frappes de drone à la frontière Irak-Syrie

At moins trois combattants de milices soutenues par l'Iran ont été tués dans des raids menés dans la nuit par des drones non identifiés dans l'est de la Syrie, près de la frontière irakienne, a rapporté mercredi l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

Selon l'OSDH, des drones non identifiés ont visé, mardi soir, des véhicules et des camions des forces paramilitaires du Hachd al-Chaabi, coalition de groupes armés pro-Téhéran intégrés à l'Etat irakien, dans la zone frontalière de Boukamal en Syrie, après avoir franchi la frontière irakienne.

Au moins trois combattants de

la coalition paramilitaire ont péri dans les raids, selon l'OSDH, qui a fait état de blessés dans un état grave.

Une source au sein des factions du Hachd al-Chaabi en Irak a nié à l'AFP l'existence de victimes, affirmant que les frappes avaient uniquement entraîné la destruction de quatre véhicules. "Le site ciblé est proche d'un poste-frontière des factions à la frontière commune entre l'Irak et la Syrie", a-t-elle ajouté.

Dans un communiqué publié mercredi, l'alliance Fatah, aile politique de cette coalition paramilitaire, a condamné une "agression abjecte", appelant le gouvernement et le Parlement irakiens à prendre

"une position explicite (...) en identifiant les pays responsables de ces attaques et en les affrontant".

Les groupes armés pro-irakiens, Hachd al-Chaabi en tête, jouissent d'une importante influence militaire dans la zone frontalière entre la Syrie et l'Irak, et sont déployés sur la rive ouest de l'Euphrate dans la province syrienne de Deir Ezzor, proche de l'Irak.

Les raids menés mardi soir interviennent quelques jours après une attaque au drone contre l'aéroport international d'Erbil, où se trouve une base aérienne abritant les forces de la coalition internationale, n'ayant toutefois pas fait de victimes.

87 migrants irréguliers algériens interceptés sur les côtes espagnoles

Sept embarcations pneumatiques transportant 87 migrants clandestins algériens ont été interceptées dans la nuit de dimanche à lundi sur les côtes d'Alicante et Murcie, ont annoncé, mardi, les autorités locales et les services de secours.

A Alicante, des éléments des services de secours et de la Garde civile ont localisé cinq embarcations sur les côtes de Santa Paola, Benidorm, Pilar de la Horadada et Alfàs del Pi, avec 59 migrants clandestins d'origine algérienne à bord, dont deux mineurs.

Deux autres embarcations transportant 28 Algériens ont été interceptées au niveau des côtes de Carthagène (Murcie), a indiqué la délégation du gouvernement espagnol. Les migrants clandestins algériens, retrouvés en bon état de santé, ont été pris en charge par les services de la Croix-Rouge. Selon le décompte des autorités locales espagnoles, 73% (4.005) des migrants irréguliers qui ont atteint la péninsule et les îles Baléares au cours du premier semestre de l'année en cours étaient des Algériens.

Divers

La prison locale de Tétouan-2 dément les "mensonges" d'un journal ibérique sur la situation de détenus espagnols

Société

La direction de la prison locale de Tétouan-2 a démenti, mardi, les "allégations et mensonges" publiés dans un journal ibérique concernant la "situation pitoyable des détenus espagnols" dans ce pénitencier, "la non-libération de nombre d'entre eux malgré l'expiration de leurs peines", ainsi que leur "malnutrition et l'absence de lits" pour ces pensionnaires.

Dans une mise au point, l'établissement pénitentiaire affirme que "les détenus espagnols jouissent des mêmes droits que les autres pensionnaires qui disposent de lits et de suffisamment de couvertures fournies par la direction de la prison, et par les membres de la représentation diplomatique de leur pays".

Les détenus espagnols bénéficient également de repas équilibrés en termes de qualité et d'apport calorique requis, préparés par une société spécialisée, ajoute-t-on. Quant à la "non-libération des détenus espagnols dont la peine serait purgée", il s'agit d'une "allégation sans fondement", souligne la même source, assurant que la direction de la prison veille à l'application de la loi en la matière et libère toute personne dont la peine est expirée, en coordination avec les autorités judiciaires compé-



tentes.

Concernant la privation des détenus espagnols de la visite familiale, la direction la prison explique que cette mesure découle de la décision de la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) d'interdire ces visites au vu de la situation pandémique liée au coronavirus, rappelant que les prisonniers bénéficiaient auparavant de ces visites avant leur interdiction le 19 juillet 2021 en raison de la hausse des cas de contamination, en attendant leur reprise après l'amélioration de la situation épidémiologique.

Le communiqué précise que les détenus espagnols reçoivent les effets vestimentaires, couvertures et produits d'hygiène que leur procu-

rent les membres de la mission diplomatique de leurs pays, dont les deux dernières visites datent des 03 et 13 septembre courant, notant que les intéressés bénéficient également des appels téléphoniques au même titre que les autres pensionnaires.

En lien avec la situation pandémique dans la prison locale Tétouan-2, aucun cas d'infection n'a été enregistré parmi les 23 détenus espagnols, sachant que 19 d'entre eux ont été complètement vaccinés dans le cadre de la campagne organisée au profit des prisonniers.

Deux autres détenus ont refusé de se faire vacciner pour des raisons sanitaires, alors que la vaccination d'un nouveau pensionnaire a été programmée, conclut la mise au point.

Arrestation

Le service régional de la police judiciaire de Fès a interpellé, mardi, un officier de police relevant du Corps urbain de la ville, soupçonné d'extorsion et d'avoir accepté un pot-de-vin pour s'abstenir d'accomplir une tâche qui relève de ses fonctions.

Selon la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), la police judiciaire avait ouvert une enquête judiciaire sur instructions du parquet compétent suite à une plainte déposée par un chauffeur de taxi, dans laquelle il a accusé l'officier de police d'extorsion et de lui avoir demandé un pot-de-vin pour ne pas le soumettre aux procédures de contrôle routier.

L'enquête, précise la DGSN dans un communiqué, a abouti à l'interpellation de l'officier de police suspect en flagrant délit de recevoir une somme d'argent de la part de la victime.

Le mis en cause a été placé en garde à vue à la disposition de l'enquête menée sous la supervision du parquet compétent, en vue d'élucider les tenants et aboutissants de cette affaire, conclut le communiqué.

Saisie

Les éléments de la douane opérant au port Tanger Med ont saisi, lundi soir, plus de 52.000 euros en possession d'un Marocain résidant à l'étranger, qui tentait d'introduire cette somme sur le territoire national sans déclaration préalable.

Lors d'une opération de contrôle routinière des passagers, les éléments de la douane opérant au port Tanger Med passagers ont soumis un Marocain résidant en Allemagne à une inspection minutieuse, qui a permis de mettre la main sur 52.400 euros, équivalent à 550.000 dirhams, que la personne concernée tentait de faire entrer sur le territoire national sans disposer d'une autorisation préalable auprès des institutions financières compétentes, a précisé une source douanière. La même source a ajouté que cette somme en devise a été dissimulée dans le sac à main et le véhicule de la personne concernée, qui a été remise à la police judiciaire, sur instruction du parquet général compétent, pour compléter et approfondir l'enquête sur cette affaire.

Falsification de la monnaie nationale

Interpellation de 4 individus à Azrou

La Brigade locale de la police judiciaire au commissariat régional de sûreté à Azrou, en collaboration avec les éléments de la brigade antigang de Fès, a interpellé, mardi, quatre individus, âgés entre 29 et 54 ans, pour leur implication présumée dans une affaire de falsification de la monnaie nationale et sa mise en écoulement à travers des transactions commerciales.

Les services de police d'Azrou avaient reçu, le 9 septembre, un avis selon lequel les suspects ont acquis des têtes de bétail au souk hebdomadaire de la même ville, en contrepartie de sommes d'argent de 37 billets contrefaits de 200 dirhams, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué, relevant que ces billets falsifiés retrouvés chez les victimes ont été saisis pour les besoins de l'enquête.

Les recherches et enquêtes intensives menées par les éléments de la police dans cette affaire ont permis, mardi matin, l'interpellation du premier suspect au Souk hebdomadaire de la même ville, alors qu'il tentait d'échanger 51 billets contrefaits en utilisant la même méthode criminelle, avant qu'une opération sécuritaire ultérieure conduit à l'arrestation de ses complices dans les environs de Fès, en possession d'un troupeau de 45 têtes de bétail soupçonné d'être obtenu de cette activité criminelle, précise la DGSN.

Deux des suspects ont été placés en garde à vue, alors que les autres sont soumis à une enquête judiciaire ordonnée par le parquet compétent, à l'effet de déterminer les éventuelles ramifications de ces actes criminels et d'identifier d'autres potentiels complices, conclut le communiqué.

Accidents de la circulation

22 morts et 2.253 blessés en périmètre urbain

Vingt-deux personnes ont été tuées et 2.253 autres blessées, dont 79 grièvement, dans 1.690 accidents de la circulation survenus en périmètre urbain durant la semaine allant du 06 au 12 septembre.

Ces accidents sont principalement dus à l'inadvertance des conducteurs, au non-respect de la priorité, à l'excès de vitesse, à l'inadvertance des piétons, au non-respect de la distance de sécurité, au changement de direction sans usage de signal, au changement de direction non autorisé, au non-respect du stop, au défaut de maîtrise des véhicules, à la circulation sur la voie gauche, au non-respect des feux de signalisation, à la circulation en sens interdit, aux dépassements défectueux, et à la

conduite sous l'emprise de l'alcool, a indiqué mardi la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué. Concernant le contrôle et la répression des infractions en matière de circulation, les services de sûreté ont établi 37.277 contraventions et dressé 5.832 procès-verbaux soumis au parquet, alors que 31.445 amendes transactionnelles ont été recouvrées, a précisé la même source.

Les sommes perçues au titre des contraventions ont atteint 6.658.575 dirhams, ajoute le communiqué, faisant état de la mise en fourrière municipale de 3.530 véhicules, de la saisie de 5.832 documents et du retrait de la circulation de 223 véhicules.

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et
des Eaux et Forêts
Département des Eaux
et Fo Direction Régionale
des Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Déserti-
fication du Sud Ouest
Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et à la Lutte
Contre la Désertification de
Taroudannt
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
EN SEANCE PUBLIQUE
N° 22/2021 / DREFLCD-
SO/DPEFLCD.37

Le 11 Octobre 2021 à dix
heures (10h), il sera procédé
dans le bureau de Mir le Di-
recteur Provincial des Eaux et
Forêts et de la Lutte Contre la
Désertification de Taroudannt
à l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres des prix pour
L'élaboration d'une étude
technique pour le diagnostic
de l'état de sept (7) maisons
forestières des différentes unités
de gestions relevant de la
DPEFLCD de Taroudannt,
sur le territoire de la province
de Taroudannt.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau de
la comptabilité de la Direction
Provinciale des Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre la Déserti-
fication de Taroudannt, il
peut être, également, télé-
chargé à partir du portail des
marchés publics de l'Etat à
partir de l'adresse électro-
nique suivante : www.marchespublics.gov.ma;

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de Trois
mille dirhams (3.000,00 dhs).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le maî-
tre d'ouvrage est fixée à la
somme de : Soixante-neuf
mille neuf cent quatre-vingt-
quatre Dirhams. (69 984,00
DH)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du dé-
cret n° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé de
réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau de
la comptabilité de la Direction
Provinciale des Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre la Déserti-
fication de Taroudannt ;
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Conformément à l'article 7 de
l'arrêté du ministère de l'éco-
nomie et des finances n°20-14
du 8 di-Kaada 1435 (4 sep-
tembre 2014), les concurrents

peuvent, soit transmettre
leurs dossiers par voie élec-
tronique au maître d'ouvrage,
soit les déposer sur support
papier dans les conditions
prévues par l'article 31 du dé-
cret n°2-12-349 susvisé.

Le dossier technique indiqué
à l'article 4 du règlement de
consultation doit contenir une
copie certifiée conforme à
l'original, du certificat d'agrè-
ment D1, D14, D15, et D16.
Les entreprises non installées
au Maroc doivent fournir le
dossier technique tel que
prévu par l'Article 4 du règle-
ment de la consultation.

N°7809 /PA

Transfert De Siege Social
« ODDNET » SARL au capi-
tal de 100.000,00 DH
N° 26 Av Mers Sultan Etg 1
Appt 3 Casablanca.
RC : 469051

I- Au terme d'un acte SSP en
date 19/05/2021, les associes
ont décidé de transférer le
siège social qui était à « N° 26
Av Mers Sultan Etg 1 Appt 3
Casablanca » à l'adresse sui-
vante « Bureau N° 407 Tech-
nopark Route de Nouaceur
Angle Rt 114 et Ct 1029 Casab-
lanca ».

II- Les articles 1 et 4 des sta-
tuts ont été modifiés en consé-
quence.
III- Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du Tribunal de
commerce Casablanca le
08/09/2021. Sous le n° 31157.
Pour avis et mention.

N°7810 /PA

KRIMALOM

• Dénomination : «KRIMA-
LOM»
• Forme juridique : « SARL
AU»
• Objet: Travaux De Menuise-
rie D'aluminium Et Divers.
• Siège social: Lot El Houda,
Rue 02 N° 76 Sidi Moumen –
Casablanca.
• Durée: 99 ans

Le capital social est fixé à la
somme de 100.000,00 DHS
(Cent Mille Dirhams) divisé
en 1000 parts sociales de 100
Dhs chacune, réparties
comme suit :
• KRIMA ABDELALI: 1000
parts.
• Gérance : KRIMA ABDE-
LALI.
• Dépôt légal est effectué au-
près du tribunal de commerce
à Casablanca en 28/07/2021
Sous le N° du RC : 511919.

N°7811 /PA

CONSTITUTION

Dénomination: Sté «ESSA-
LAM.48» S.A.R.L.
Activité: Matériaux de
Construction.
Adresse: 1352 Lot Salama 3
Rte Taza, Oujda.
Capital social: 100.000,00 Dhs.
Durée: 99 ans.
Gérant Unique: Mr FARAJI
Ahmed CIN n° F178588.

Déposé au Tribunal de Com-
merce d'Oujda.

N°7813 /PA

DIGIForce

Société à responsabilité
limitée au capital de 100.000
DH Siège social : 265 Bd
Zerktonni Etage 9
n° 92 Casablanca

Suivant acte sous seing privé
en date du 2 juin 2021 à Casa-
blanca, il a été institué une So-
ciété à responsabilité limitée
présentant les caractéristiques
suivantes :

Denomination : DIGIForce
Capital : 100.000 DH
Associés : Mr Ahmed Moufid
et Mr El Mehdi Achrak
Siège social : 265 Bd Zerk-
tonni Etage 9 n° 92 Casa-
blanca
Objet : Développement infor-
matique
Durée : 99 années à compter
de son immatriculation au
Registre du Commerce et des
Sociétés

Gérant : Mr El Mehdi Achrak
La Société est immatriculée
au Registre du Commerce de
Casablanca sous le n° 515015

N°7812 /PA

CONSTITUTION

* ASSFAR ARRACHMANE *
S.A.R.L

Suivant acte sous seing privé
en date du 19 juillet 2021 à
Casablanca il a été établi les
statuts d'une société à respon-
sabilité limitée présentant les
caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **
ASSFAR ARRACHMANE **
S.A.R.L.

Forme juridique : Société à
responsabilité limitée, S.A.R.L
CAPITAL SOCIAL : Le capi-
tal social est fixé à la somme
de Cent Mille (100.000,00) Di-
rhams divisé en 1000 (Mille)
parts sociales de 100 (Cent)
Dirhams chacune totalement
libérées, et attribuées aux as-
sociés en proportion de leurs
apports respectifs savoir ;
- Fetouma HILAL: Cinq cent
(500) Parts.
- Mourad EL MOUTAKI :
Cinq cent (500) Parts.
- TOTAL : Mille (1000) Parts.

Siège Social : 05, rue Dixmude
1er étage , apt 2, Benjdia -
Casablanca -
Objet : La Société à pour objet
au Maroc.
- Le transport public de voya-
geurs sur route.
- Les opérations de message-
rie.

Durée : 99 années à compter
son immatriculation au Re-
gistre au commerce.
Dépôt : le dépôt légal a été ef-
fectué au tribunal de com-
merce de Casablanca le
14/09/2021 sous le n° 792550,
et la société est immatricu-
lée au registre analytique sous le
n° 515735.

N°7814 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE L'ORIENTAL

REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

DIRECTION DES AF-
FAIRES ADMINISTRA-
TIVES ET JURIDIQUES
DIVISION

DU BUDGET, DES FI-
NANCES ET
D'EQUIPEMENTS

SERVICE DES COM-
MANDES ET DES
MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° : 66 /2021/BR
Le 12-10-2021 à partir de 10
heures, il sera procédé, dans
les bureaux de la Région de
l'Oriental à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres de prix

N°66/2021/BR : Etude et as-
sistance technique des :

• Travaux de construction et
équipement de (27) salles
d'enseignement préscolaire
au sein de écoles publiques
dans la Préfecture d'Oujda-
Angad et les Provinces de
Nador et Jerada Région de
l'Oriental.
• Travaux de construction et

équipement de (27) salles
d'enseignement préscolaire
au sein de écoles publiques
dans la Préfecture d'Oujda-
Angad Région de l'Oriental

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service des
commandes et marchés de la
Région de l'Oriental à Oujda,
il peut être également télé-
chargé à partir du portail des
marchés publics.

www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire
:5.000,00DHS (cinq mille di-
rhams)

L'estimation des couts des
prestations établie par le maî-
tre d'ouvrage est fixée à la
somme de :

320.922,00 DHS TTC (trois
cent vingt mille neuf cent
vingt-deux dhs)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du dé-
cret n° 2-12-349 du 20-03-2013
relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau des
marchés de la Région de
l'Oriental, Boulevard Son al-
tesse Royale Prince Héritier
Moulay EL Hassan Oujda.

• Soit envoyer par courrier re-
commandé avec accusé de ré-
ception au bureau précité.
• Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

• Soit les déposer par voie
électronique, via le portail des
marchés public.

- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règlement de
Consultation.

Dossier Technique compren-
nant:

1. Pour les concurrents instal-
lés au Maroc, doivent fournir
une Copie certifié conforme à
l'original l'Agrément : L'agrè-
ment comprenant les do-
maines suivants D14, D15 &
D16 délivrés par le Ministère
de l'Équipement instauré par
l'arrêté du Ministre de l'Equi-
pement et de la logistique n°
1003-15 du 20 Joumada 1 1436
(11 Mars 2015).

Pour les concurrents non instal-
lés au Maroc :
Les concurrents non installés
au Maroc doivent fournir le
dossier technique tel que
prévu par le règlement de la
consultation.

N°7815 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

Avis d'appel d'Offres Ouvert N° 34/2021

Le 13/10/2021 à 10 h, il sera procéder dans les bureaux de la
Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique
et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur
offre des prix pour :

**Travaux de renforcement en béton bitumineux de la RN6
entre les PK 258+000 et PK 270+000 – Province de Taza.**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du
Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de
l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza
Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés
publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
(400 000,00) Quatre Cent Mille Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître
d'Ouvrage est fixé à la somme de : **(28 637 973,60 dhs) Vingt Huit
Millions Six Cent Trente Sept Mille Neuf Cent Soixante Treize
Dirhams Soixante Centimes.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des
concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29
et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé
de réception au bureau précitée
- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le
bureau du Secréariat de la DPETLE de Taza.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail
des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel
d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article
9 du règlement de consultation.

**Pour le dossier technique :
Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée
conforme à l'original) du certificat de qualification et de
classification suivant:

Secteur	Qualification	Classe
B	B.6	I

Pour les Entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le
dossier technique tel que prévu à l'article 9 du règlement de
consultation

N°7816 /PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
31/DRPS/ANP/2021

AVIS DE REPORT N°1

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires ayant et désiant retirer le dossier de l'appel d'offres N° 31/DRPS/ANP/2021 relaté à :

FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX POUR LA DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI

est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

12/10/2021 à 11H00 au lieu de 06/10/2021 à 11H00

complémentaire, s'adresser à l'ANP - DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI Agence de la Direction Support - Bureau des Services au Port de Safi - Tél : +212 44 42 29 05 34 46 29 01 - Fax : 05 21 46 29 51

N°7817 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 08/BG/2021

Le 14 Octobre 2021 à 10h, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouazzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

L'ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE AU PROFIT DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 8.000,00 dhs (Huit Mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 354.720,00dhs (Trois Cent Cinquante-quatre Mille Sept Cent Vingt Dirhams 00 Centime).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent. -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau

d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate. -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis -Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. LES CATALOGUES DOIVENT ETRE DEPOSES A LA DIVISION DU BUDGET ET MARCHES AU PLUS TARD 13-10-2021 à 16h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

N°7818 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°09/BG/2021

Le 14 Octobre 2021 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouazzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL AU PROFIT DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE(2eme tranche).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat

Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 5.000,00 dhs (Cinq mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 209.664,00dhs (Deux Cent Neuf Mille Six Cent soixante Quatre Dirhams 00 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent.

-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la province

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

-Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis -Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. LES PROSPECTUS DOIVENT ETRE DEPOSES A LA DIVISION DU BUDGET ET MARCHES AU PLUS TARD 13-10-2021 à 16h00. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

N°7819 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUEL-
MIM-QUEUD NOUN
PROVINCE
DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert n° 02/PRDTS/2021
Le 07/10/2021 à 11 h 00 min Il sera procédé, dans la salle n°2 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour :

La conception, études techniques, suivi et contrôle des travaux de construction de 5 salles de classe et un logement d'infirmier :

Lot1 : Construction de cinq salles de classes

- Trois salles de classe au centre de la commune de Tagant;

- Deux salles de classe au douar Imaoune à la commune de Tagant;

Lot2 : Construction d'un logement d'infirmier au douar Igoussil à la commune d'Abaynou.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille Dirhams (1.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent deux mille neuf cent soixante Dirhams et zéro centime (102 960,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail

des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.

- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;

Le domaine d'activité exigé est : D1 ou bien (D14 et D15 et D16 et D17 et D18)

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N°7820 /PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
Et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

AREF DE LA REGION FES MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB

Avis d'appels d'offres ouverts

Le jeudi 7 Octobre 2021 IL sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'AREF de la région Fès - Meknès, (Avenue tarik ibn ziad - Ain kadous), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel D'offres	Objet	Caution provisoire en DHS	Estimation des coûts des prestations en DHS TTC	Date et Heure d'ouverture des plis	Qualification et de Classification	
					SECTEUR	A
24/INV/2021	Travaux de construction d'une administration à l'école Sebaa Rouadi centre relevant de la Direction Moulay Yacoub.	SEPT MILLE (7000.00) DIRHAMS	280 000,00 DH TTC (DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE DIRHAMS)	10h 00mn	SECTEUR	A
25/INV/2021	Travaux de construction d'une cantine scolaire à l'école Sebaa Rouadi centre relevant de la Direction Moulay Yacoub.	SEPT MILLE (7000.00) DIRHAMS	300 000,00 DH TTC (TROIS CENT MILLE DIRHAMS)	10h 30mn	SECTEUR	A
26/INV/2021	Etudes techniques et suivi des travaux d'aménagement et de réhabilitation du siège de la direction provinciale de Moulay Yacoub.	DEUX MILLES (2 000.00) DIRHAMS	30 000,00 DH TTC (TRENTE MILLE DIRHAMS)	11h 00mn	SECTEUR	A

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub;
- soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;
- soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N°7822 /PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
Et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

AREF DE LA REGION FES MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB

Avis modificatif de l'Avis d'appels d'offres ouverts
Apparu dans le journal liberation N°9411 du 09/09/2021

Le 30/09/2021 il sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'AREF de la région Fès - Meknès, (Avenue tarik ibn ziad - Ain kadous fes), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel D'offres	Objet	Caution provisoire en DHS	Estimation des coûts des prestations en DHS TTC	Heure d'ouverture des plis	Qualification et Classification
21/INV/2021	Fourniture et pose de gerflex dans des salles de l'enseignement préscolaire relevant de la direction provinciale de My Yacoub	20 000.00 (vingt mille) DH	335 923.20 dh ttc (trois cent trente cinq mille neuf cent vingt trois dh 20 cts ttc)	10h 00mn	
22/INV/2021	Fourniture, installation et mise en service des systèmes solaires thermiques de production d'eau chaude sanitaire et des systèmes solaires photovoltaïques pour l'éclairage au niveau des Etablissements scolaires relevant de la direction provinciale de My Yacoub	5 000.00 (cinq mille) DH	180 000.00 (cent quatre-vingt mille) DH TTC	10h 30mn	
23/INV/2021	- Etudes topographiques de onze unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub ; - Etudes topographiques d'un lycée collégial relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub ; - Etudes topographiques de deux lycées qualifiants relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub.	SIX CENT (600.00) DIRHAMS.	33 800.00 (trente-trois mille huit cent) DH TTC	11h 00mn	a) L'attestation original ou copie légalisée d'inscription à l'ordre des ingénieurs géomètre-topographe relative à l'année en cours ; b) Le certificat de régularité vis-à-vis des instances de l'ordre national des ingénieurs géomètre topographe(ONIGT) pour l'ingénieur géomètre proposée par le cabinet topographique datant d'au moins d'une année.
09/2021/DP MY	Achat de matériaux de construction, fournitures électriques, articles de plomberie et quincaillerie pour le compte de la direction provinciale MY YACOUB	5 000.00(cinq mille) DH	99 948.00 (quatre-vingt dis-neuf mille neuf cent quarante huit)DH TTC	11h 30mn	

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub;
- soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;
- soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N°7821 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OU-
VERT SUR
OFFRES DES PRIX
N° 08/2021/INDH

Le Mercredi 13 Octobre 2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Travaux d'aménagement des centres sociaux Menzeh et Ryad Echellata sis à la Commune Challalate - préfecture de Mohammedia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma). Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 8.000,00 DHS (Huit mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent dix neuf mille neuf cent cinquante trois dh 20 cts TTC (419.953,20 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis et des offres peuvent être effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchéspublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 29 Septembre 2021 à 10 H (Point de rencontre siège de la Préfecture).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N°7823 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE DE MOHAM-
MEDIA SECRETARIAT
GENERAL D.B.M./SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OU-
VERT SUR
OFFRES DES PRIX
N° 07/2021/INDH

Le Vendredi 15 Octobre 2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Travaux d'aménagement des unités préscolaires aux différentes communes de la préfecture de Mohammedia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma). Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 13.000,00Dhs (Treize mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit cent trente huit mille huit cent dh 838.800,00 dh) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis et des offres peuvent être effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchéspublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des lieux le Jeudi 30 Septembre 2021 à 10 H (Point de rencontre siège de la Préfecture).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N°7824 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OU-
VERT SUR OFFRES DES PRIX
N° 06/2021/INDH

Le Lundi 11 Octobre 2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Travaux d'aménagement de quatre centres de santé à la Préfecture de Mohammedia (Sidi Moussa Ben Ali, Sidi Moussa El Majdoub, Bahmad et Chellalate).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma). Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 21.000,00Dhs (Vingt et un mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million deux cent onze mille quatre cent vingt deux dh 80 cts TTC (1.211.422,80 dh) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis et des offres peuvent être effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article

09 du règlement de consultation.

N°7825 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
CHU IBN ROCHD
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX
N° 075/2021/CHUIRC

Le 28/10/2021 à 10 heures 00 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres des prix :

ACHAT DU MATERIEL MÉDICO-TECHNIQUE (En 219 lots)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

*Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.

* L'estimation du coût de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 87 062 273,39 DHS TTC (Quatre vingt sept millions soixante deux mille deux cent soixante treize dirhams trente neuf centimes Toutes Taxes Comprises)

*L'estimation du coût de la maintenance annuelle établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 5 631 182,14 DHS TTC (cinq millions six cent trente et un mille cent quatre vingt deux dirhams et quatorze centimes Toutes Taxes Comprises)

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du règlement N° D1580/15/DEPP du 19 juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd-Casablanca.

Les concurrents peuvent :
• soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception leurs plis à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca

• soit déposer contre récépissé leurs plis au Secrétariat Général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd à l'adresse précitée ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La documentation technique exigée (en langue française ou autres langues avec traduction en langue française), accompagnée du certificat d'enregistrement des dispositifs médicaux et des annexes N° 4-N° 5 et N° 6 dûment remplis (voir article 14 du règlement de consultation), doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue Lahcen El Arjoun - Casablanca, au plus tard le 27/10/2021 avant 14 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°7826 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
CHU IBN ROCHD
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 051/2021/CHUIRC

Le 12/10/2021 à 10 Heures 00 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à

l'Appel d'Offres sur offres de prix N° 051/2021/CHUIRC

Objet :
ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETEN (en 32 LOTS)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 381 219,44 DHS TTC (UN MILLION TROIS CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE DEUX CENT DIX NEUF DIRHAMS ET QUARANTE QUATRE CENTIMES / TOUTES TAXES COMPRISES)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement N° D1580/15/DEPP du 19 Juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalier Ibn Rochd - Casablanca.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca

• Soit les déposer contre récépissé au Secrétariat Général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire à l'adresse précitée ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les échantillons pour tous les lots ainsi que la liste de collage exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures de la direction générale du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue lahcen el arjoun-Casablanca, au plus tard le 11/10/2021 avant 14 h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N°7827 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPE-
MENT, DU TRANSPORT DE
LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT DE LA LOGIS-
TIQUE ET DE L'EAU
DE BERKANE
AVIS D'APPEL D'OFFRE OU-
VERT N° Ber 21/2021

Le Vendredi 08 Octobre 2021 à Douze heures, il sera procédé dans la Salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :Travaux d'aménagement de la voie pénière sur Oued Ouattass : Déplacement des Ouvrages ONEP (Branche Eau Potable), Province de Berkane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 18 000,00 (Dix Huit Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme

de : 1 222 440,00 DH (Un Million Deux Cent Vingt Deux Mille Quatre Cent Quarante Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE ;

- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation. Le Dossier technique à fournir comprend : La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont : C1 Qualification : C.1 et C.3 Classe : 4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues à l'article 4 du règlement de la consultation.

N°7828 /PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tadla Azilal
Avis d'appel d'offres ouvert N° 01/2021/DREFLCD/TA

Réservé à aux petites et moyennes entreprises, des coopératives et des unions de coopératives et au auto-entrepreneur.

Le 07/10/2021 à 10 h , il sera procédé dans les bureaux de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification de Tadla Azilal , quartier belle vue à Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix pour Travaux d'aménagement au niveau du siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tadla -Azilal , Commune Urbaine de Beni Mellal , Province de Beni Mellal

Les dossiers d'Appel d'Offres peuvent être retirés du Bureau de la Comptabilité et Marchés de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification de Tadla Azilal quartier belle vue à Beni Mellal. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Dix Mille Dirhams (10 000,00 dh).

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Quatre vingt dix neuf mille dirhams (99 000,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés public.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Comptabilité et des Marchés de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification de Tadla Azilal quartier belle vue à Beni Mellal.

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit par voie électronique sur le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 9 du règlement de consultation.

N°7829 /PA

Royaume du Maroc
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision
Avis d'appel d'offres ouvert
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 31AOM/SNRT/2021

Le 07/10/2021 à 11:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

• Lot N°1 : la fourniture et la mise en service de matériel informatique broadcast pour les besoins des chaînes TV /Radio de la SNRT.

• Lot N°2 : la fourniture et la mise en service d'un ensemble d'équipements et d'interfaces E/S pour les besoins du système de production/diffusion audio IP des chaînes Radio de la SNRT.

• Lot N°3 : la fourniture et la mise en service des équipements audio pour les besoins des chaînes TV et Radio de la SNRT. Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 17 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT(2ème étage) au plus tard le 06/10/2021 à 16 Heures, délai de rigueur.

• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

• Au Secrétaire de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage). • Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT https://ao.snrt.ma/ et le portail marocain des marchés public https://www.marchéspublics.gov.ma/pmmp/

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

• Lot N°1 : 35 000,00 DHS (Trente-cinq mille dirhams).

• Lot N°2 : 20 000,00 DHS (Vingt mille dirhams).

• Lot N°3 : 30 000,00 DHS (Trente mille dirhams).

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :

• Lot N°1 : 2 596 920,00 DHS TTC

• Lot N°2 : 1 380 720,00 DHS TTC

• Lot N°3 : 2 366 208,00 DHS TTC

• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°7837 /PA

TERAGEL ELEC SARL AU

AVIS DE CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/08/2021, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'association unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : « TERAGEL ELEC » SARL D'ASSOCIE UNIQUE
 Objet social : la société a pour objet : Travaux d'électricité générale; L'étude, le conseil, la réalisation, la maintenance, l'assistance, les travaux et la formation dans les domaines d'électricité (courant fort, courant faible); Fabrication, maintenance et réparations des transformateurs, groupes électrogènes et moteurs électriques;
 Siège social : GROUPE ATTAKADDOUM GH2-17 ETAGE 2 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA
 Durée : 99 ans
 Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams
 Année sociale : l'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12
 Gérance : Mr GUERTITE ABDELBAKI, titulaire de la C.I.N N° P144842
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 13/09/2021 sous N°515605 du Registre de Commerce.
N°7830/PA

MAC FELLOW SARL AU
 Société à responsabilité limitée à associé unique
 Au capital de 100.000,00 Dirhams
 Siège social: 37 RUE DE LA FRATERNITE RDC APPT 2

QUARTIER RACINE-CASABLANCA R.C. : 379037

AVIS DE MODIFICATION
 Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 24/06/2021 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :
CLOTURE DE LIQUIDATION
 L'associé unique Mr OLIVIER JEAN WILLEMS a décidé de liquider la société.
 Le liquidateur Mr OLIVIER JEAN WILLEMS a fait un exposé sur la situation comptable et financière de la société et explique la manière dont les comptes de l'actif et du passif ont été soldés par un mali de 3.458,68 dirhams.
 L'assemblée après discussion a approuvé la liquidation et donne quitus plein au liquidateur.
 Dépôt légal : au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 14/09/2021 sous le numéro 792673
N°7831/PA

ATLAS PACKING
 Société A Responsabilité Limitée D'Associé Unique
 Au Capital de 1.000.000,00 Dirhams
 Siège Social : ANGLE BD EMILE ZOLA ET RUE THEL, 11eme ETG, N°29, CASABLANCA
 RC n°: 379593 - IF n°: 20795146
 ICE n°: 001951568000004
 - Cession des parts Sociales,
 - Démission de l'ancien gérant et nomination un nouveau gérant,
 - Transformation de la forme juridique de la société en SARL AU,
 - Modification corrélative des articles 1,6;7;14&16 des statuts,
N°7832/PA

- Statuts mis à jour.
 - Pouvoirs à donner.
 Suite au PV de l'AGE du 31 Aout 2021, Les associés de la Sté « ATLAS PACKING », au Capital de 1 000.000,00 DHS, sise à Casablanca à l'adresse ci-dessus a décidé ce qui suit :
 Les associés autorisent et ratifient la cession des parts comme suit :
 • 5000 (Cinq mille) parts sociales appartenant à Mr MOUCHAOUIR IMAD EDDINE au profit de Mr BOUCHALA MOHAMED.
 Les associés approuvent la nouvelle répartition du Capital Social qui se présente comme suit :
 • Mr BOUCHALA MOHAMED.10000 (Dix Mille) Parts.
 • Transformation de la forme juridique de la société en SARL AU
 L'assemblée générale Extraordinaire décide conformément à la loi et les statuts, de se transformer à compter de ce jour la Société A Responsabilité Limitée SARL en Société A Responsabilité Limitée à Associé Unique SARL AU.
 • Démission de l'ancien gérant Mr MOUCHAOUIR IMAD EDDINE et nommé un nouveau gérant unique Mr BOUCHALA MOHAMED pour une durée indéterminée.
 • Modification corrélative des articles 1,6;7;14&16 des statuts,
 • Statuts mis à jour.
 • Pouvoirs à donner ;
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 14/09/2021 sous le n° 792626
N°7833/PA

CLAUGER AFRIQUIA
 Société à responsabilité limitée au capital de 100.000,00

dirhams
 Siège social : N°28, Rue 32, Riad Salam, Agadir, Maroc
 R.C.Agadir n° : 25637, ICE n° : 001541464000068 (la Société)
 Aux termes de l'assemblée générale mixte tenue le 15 octobre 2020, il a été décidé ce qui suit :
 - Constatation de la cession de 400 parts sociales de la société par Monsieur Eric, Joseph, Le TORTOREC à la société CLAUGER SAS ;
 - Constatation de la réunion entre les mains de la société CLAUGER SAS des parts sociales de la société ;
 - Adoption de nouveaux statuts de la société ;
 - Constatation de la démission de Monsieur Eric, Joseph, Le TORTOREC de ses fonctions de gérant de la société ; et
 - Nomination de Monsieur Fabrice Marsallon en qualité de nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur Eric, Joseph, Le TORTOREC.
 Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce d'Agadir sous le numéro 973355 en date du 1er décembre 2020.
N°8073/PA

Royaume du MAROC
 Ministère de la Justice
 Tribunal de commerce
 De Casablanca
 Dossier N° 130280
 N° CP 15094
 Cession de fonds de commerce Par Monsieur Ahmed

Erraji titulaire de la CIN N°B676635
 Au profit de Société « SALALAH CAR »
 Gérée par Mme Fouzia Erraji titulaire de la CIN N° BJ286783
 Cession de fonds de commerce sous enseigne Pneumatique Grande Ceinture à usage de marchand de Pneumatique d'occasion exploitant un atelier de vulcanisation situé à Casablanca Bloc Saada 303 BD Grande Ceinture NR 323 Hay Mohammadi.
 Inscrit au registre de commerce de Casablanca respectivement sous le N°184560
 Les oppositions seront reçues au secrétariat greffe du tribunal de commerce (service du registre du commerce) dans les quinze jours au plus tard après la deuxième insertion.
 1ère insertion
 2ème insertion
N°8074/PA

Dissolution Anticipée
 STE SIGMA NEGOCÉ SARL N°RC 415309.
 Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/07/2021 de la société.
 STE SIGMA NEGOCÉ SARL N°RC 415309. SISE CENTRE COMMERCIAL ERAC IMM DI BD MOHAMED VI QUARTIER MERS SULTAN NORD CASABLANCA
 Les associés ont décidé la :
 Dissolution anticipée de la société.
 Nomination de Monsieur

ABDELHAMID ALIJ
 comme liquidateur.
 Le dépôt légal a été effectué au registre du commerce du tribunal de commerce de Casablanca en Date du 03/09/2021. Sous le numéro 791584.
N°7833/PA

Constitution d'une -S.A.R.L-
 Suivant acte sous seing privé ; il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : GOOD GOODS AUTOS suivant certificat négatif N° 2387155 du 23/07/2021
 Forme juridique : S.A.R.L AU
 Capital : Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE (100 000,00) de dirhams. Il est divisé en MILLE (1000) parts sociales de 100 dirhams chacune attribuées à Mr OMAR OUADI.
 - Siège social : SALMIA 2 N° 208 RUE 1 BIS CASABLANCA
 - Objet : La société a pour objet : □ MARCHAND D'ACCESSOIRES OUDE PIECES DETACHEES POUR VOITURES AUTOMOBILES.
 - Durée : 99 ans
 Gérance : Mr. OMAR OUADI
 Le dépôt légal a été effectué au registre du commerce du tribunal de Casablanca RC N°514849 le 03/09/2021.
 Pour extrait et mention
N°7834/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE LARACHE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 19/DPETLE/Lar 2021

Le 12 OCTOBRE 2021 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

Travaux de traitement du point de glissement situé au PK43+000 de la RP4403. Province de Larache.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 64.000,00 DHS (SOIXANTE QUATRE MILLE DHS) .

L'estimation du coût des prestations : QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE TREIZE MILLE VINGT DHS (4.273.020,00 DHS T T C).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12- 349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Larache place Oued El Makhazine Larache.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et classification.

SECTEUR	Qualification Exigées	Classe minimale
B	B1 B2 B3 B5	4

Pour les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que définie dans le règlement de consultation.

N°7836/PA

المملكة المغربية
 Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 قطاع المياه والغابات
 Département des Eaux et Forêts
 المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر لاطلس المتوسط
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre la Désertification du Moyen Atlas
 المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بخنيفرة
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre la Désertification de Khenifra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°14/2021 du 11/10/2021 à 15h00 (SEANCE PUBLIQUE)

Le 11/10/2021 à 15h00, il sera procédé dans les Bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour les Travaux présentés dans le tableau suivant :

N° de lot	Nature des travaux
01	La réalisation de l'étude d'ouverture des pistes forestières relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la désertification de Khenifra, Province de khenifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de programme, suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 dhs Vingt mille dirhams.
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

N° de lot	Montant de l'Estimation
01	440.035,20 Quatre cent quarante mille trente-cinq dirhams, 20 cts

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés, comptabilité et régie de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°7835/PA

Contrer la politique industrielle chinoise est contre-productif

Les dirigeants politiques américains tentent depuis longtemps de contrer la politique industrielle chinoise. Et maintenant, ils semblent avoir décidé que la meilleure façon de le faire est de l'imiter. Mais leur agenda trahit un profond manque de compréhension du défi unique posé par le couplage par la Chine d'un régime politique autoritaire avec une économie de marché dynamique.

Des millions d'entreprises chinoises, dont certaines des plus innovantes au monde, sont parfois sollicitées pour servir les objectifs politiques du régime – un mariage sans précédent d'entreprises privées pionnières et d'un Etat à parti unique léniniste. Les pays occidentaux ne peuvent pas l'égaliser et ne devraient pas commencer à essayer. Mais une grande partie de la réponse de la politique économique américaine à la Chine est mal orientée.

Par exemple, les Etats-Unis veulent réduire le soutien de la Chine aux entreprises publiques, malgré les preuves accablantes qu'une telle aide prive les entreprises privées chinoises de ressources. Le véritable défi pour l'Amérique vient des entreprises privées telles que Huawei et Alibaba, qui produisent des biens que les consommateurs américains achètent avec impatience. Il ne vient pas d'entreprises publiques comme l'avionneur COMAC, qui n'a jamais réalisé de bénéfices et, surtout, a empêché l'émergence d'un équivalent chinois privé de Boeing.

En fait, les entreprises privées qui dominent désormais l'économie chinoise n'ont décollé qu'après que l'ancien Premier ministre Zhu Rongji a fermé ou privatisé des centaines de milliers d'entreprises publiques au début des années 2000. Les fermetures ont libéré des capitaux pour les entreprises privées et leur ont permis de se développer. Quelqu'un croit-il sérieusement que l'économie chinoise serait plus forte si les décideurs politiques annulaient les réformes de Zhu et ravivaient toutes les anciennes entreprises d'Etat déficitaires ?

Ou considérez l'obsession des Etats-Unis pour le plan dit «Made in China 2025» du gouvernement chinois, qui canalise les subventions vers des entreprises privées dans des secteurs «stratégiques» tels que les semi-conducteurs. Le jury ne sait toujours pas si les milliards de renminbi dépensés pour soutenir ces industries s'avèreront efficaces, mais les preuves à ce jour ne sont pas encourageantes.

Le principal fabricant mondial de semi-conducteurs est Taiwan Semiconductor Manufacturing Company, et non le champion chinois Shanghai Semiconductor. Et jusqu'à présent, les sommes colossales que la Chine a investies dans ce secteur ont entraîné des échecs spectaculaires comme celui de Hongxin Semiconductor, et l'émergence de près de 60.000



nouvelles entreprises qui n'ont aucune expertise technologique mais cherchent à capitaliser sur les subventions. De tels résultats sont trop fréquents lorsque les gouvernements subventionnent des secteurs industriels, peut-être simplement en raison d'un manque de responsabilité. Après tout, qui est tenu pour responsable lorsque des milliards ont été gaspillés et que les fonctionnaires qui ont alloué les fonds sont passés à d'autres postes ?

Dans un monde qui se réveille enfin à la crise climatique, les gouvernements, les entreprises, les universitaires et les citoyens doivent repenser les anciennes hypothèses, tracer de nouvelles voies de développement et fixer des objectifs de plus en plus ambitieux pour l'ensemble de l'économie. Le travail pour parvenir à zéro émission nette ne fait que commencer. Lors des nouveaux sommets, des conférenciers éminents exploreront les défis et les opportunités qui nous attendent à la veille d'un moment crucial pour l'action climatique mondiale.

La croissance du secteur des affaires de la Chine a été alimentée non pas par le soutien aux entreprises publiques ou à la politique industrielle, mais par le soutien puissant des gouvernements locaux aux entreprises privées – y compris Hyundai à Pékin et Tesla et General Motors à Shanghai. «L'objectif commercial de vendre plus de Buick et de Chevrolet GM en Chine devient une campagne politique et économique visant à renforcer la puissance et la puissance de la ville de Shanghai», déclare un observateur de longue date de l'industrie automobile en Chine. «Pensez-y comme Shanghai Inc., avec le maire en tant que président-directeur général».

Le soutien des gouvernements locaux est particulièrement crucial pour les entreprises privées chinoises. Par exemple,

le groupe East Hope est devenu le plus grand producteur privé d'aluminium en Chine avec le soutien de la petite ville de Sanmenxia dans la province du Henan, malgré l'opposition farouche du géant d'Etat Chinalco.

Les gouvernements locaux se font également une concurrence féroce pour attirer les entreprises – un facteur crucial pour permettre aux entreprises privées de se développer. Cela reflète la rivalité entre les puissants secrétaires locaux du Parti communiste chinois, dont beaucoup deviennent finalement membres du Politburo du PCC. En revanche, les ministres du gouvernement central qui dirigent la politique industrielle et les entreprises d'Etat ne parviennent presque jamais aux échelons supérieurs du parti.

Si les Etats-Unis forcent la Chine à démanteler son soutien aux entreprises publiques et à faire reculer sa politique industrielle, ils ne réussiront qu'à lever les entraves du secteur privé, rendant plus probable que d'autres entreprises privées innovantes, soutenues par des secrétaires locaux de parti, émergerait pour défier les entreprises américaines. Bien que les consommateurs américains en bénéficieraient, ces entreprises chinoises – quelles que soient leurs intentions – n'ont d'autre choix que de se conformer lorsqu'on leur demande de faire avancer les objectifs politiques du PCC.

Mais la stratégie américaine semble plutôt axée sur l'émulation des pires aspects de la politique industrielle chinoise. Un exemple est la Facilitating American-Built Semiconductors Act, récemment présentée au Congrès, qui accorderait des crédits d'impôt à l'investissement aux fabricants de puces américains. Cela fait suite à l'approbation par le Sénat américain en juin d'un investissement de 52 milliards de dollars dans le secteur dans

le cadre de la loi américaine sur l'innovation et la concurrence.

Il est facile de comprendre pourquoi l'industrie américaine des semi-conducteurs accueillerait favorablement les 52 milliards de dollars. Mais outre l'équité discutabile de subventionner de riches entreprises américaines qui utilisent des puces, la mesure produira le même résultat que les milliards que la Chine a investis dans les semi-conducteurs. Cela engendrera des entreprises spécialisées dans l'obtention d'argent gratuit au lieu d'investir dans de nouvelles technologies et de nouveaux produits, ce qui entraînera un retard accru de l'industrie américaine des semi-conducteurs par rapport aux principaux acteurs mondiaux.

Alors, que devrait faire l'Amérique à la place? A la fin de sa vie, le diplomate américain du XXe siècle George F. Kennan a déclaré que «la meilleure chose que nous puissions faire si nous voulons que les Russes nous laissent être des Américains est de laisser les Russes être russes». Son conseil s'applique également à la politique américaine envers la Chine aujourd'hui, avec la complication supplémentaire que la superpuissance autoritaire actuelle a également une économie de marché.

Le véritable défi commercial auquel les Etats-Unis sont confrontés vis-à-vis de la Chine est le compromis entre la sécurité nationale et les avantages des échanges économiques, et non le soutien de la Chine aux entreprises publiques ou ses subventions industrielles. Et la pire chose que l'Amérique puisse faire est d'adopter ses propres politiques industrielles.

Par Chang-Tai Hsieh

Professeur d'économie à la Booth School of Business de l'Université de Chicago

Sport

Le Barça humilié au Camp Nou par le Bayern

Ronaldo et Manchester en berne



Manchester United a craqué chez les Young Boys de Berne malgré son buteur vétérinaire Ronaldo, mardi en ouverture de la Ligue des champions, une mésaventure évitée par Chelsea, la Juve et le Bayern, solide au Camp Nou.

FC Barcelone (ESP) 0 - 3 Bayern Munich (GER)

Dynamo Kiev (UKR) 0 - 0 Benfica (POR)

Le Bayern Munich s'est conduit en patron sur la pelouse du FC Barcelone, assurant sa victoire 3-0 grâce à ses vedettes d'attaque Thomas Müller (34e) et Robert Lewandowski (56e, 85e). Pour le buteur polonais, les saisons se suivent et se ressemblent. Après avoir inscrit six buts en quatre matches de Bundesliga, "Lewy" débute sa nouvelle campagne européenne avec un doublé.

Pour le Barça, l'après-Lionel Messi débute très mal, même si la claque infligée par le Bayern est moins spectaculaire que celle subie par les Catalans à l'été 2020 en quart de finale (8-2).

Pour ne pas décrocher d'entrée, les Blaugranas devront se montrer meilleurs lors de la prochaine journée sur la pelouse du Benfica. Les Portugais ont frôlé la catastrophe mardi chez les Ukrainiens du Dynamo Kiev (0-0), encaissant un but dans le temps additionnel... avant qu'il ne soit invalidé pour hors-jeu après recours à l'assistance vidéo.

Young Boys (SUI) 2 - 1 Manchester United (ENG)

Villarreal (ESP) 2 - 2 Atalanta Bergame (ITA)

A 36 ans, la superstar portugaise Cristiano Ronaldo a mis Manchester United sur orbite après seulement treize minutes

contre les Young Boys, signant son 135e but (record) en 177 matches en Ligue des champions (record partagé avec Iker Casillas). Les Red Devils ont fêté l'efficacité de l'ancien Turinois, revenu cet été au bercail douze ans après son premier passage doré (2003-2009).

Mais tout est allé de travers ensuite pour les joueurs d'Ole Gunnar Solskjær, en infériorité numérique après une vilaine semelle d'Aaron Wan-Bissaka (35e) et incapables de se créer la moindre occasion. Les Anglais ont été punis par Mouni Ngamaleu (66e), plus réactif que Raphaël Varane, puis par l'Américain Jordan Siebatcheu (90e+5).

Dans deux semaines, il faudra déjà redresser la barre devant les Espagnols de Villarreal, tenus en échec 2-2 à domicile par les Italiens de l'Atalanta Bergame.

Lille (FRA) 0 - 0 Wolfsburg (GER)

Séville FC (ESP) 1 - 1 RB Salzburg (AUT)

Les deux rencontres du groupe G ont été marquées par des faits d'arbitrage singuliers.

En Andalousie, l'arbitre de Séville-Salzburg (1-1) s'est distingué en sifflant quatre pénalités en première période! Les Autrichiens en ont obtenu trois, mais manqué deux, et Ivan Rakitic a transformé celui obtenu par les Espagnols.

A Lille, le champion de France a cru par deux fois pouvoir faire la différence contre Wolfsburg (0-0), mais l'assistance vidéo a tué ses espoirs. Le but de Jonathan David (48e) a été annulé pour un ballon sorti en touche au début de l'action. Et le penalty accordé dans le temps additionnel (90e+6) a finalement été refusé, la faute allemande ayant été commise à l'extérieur de la surface.

Chelsea (ENG) 1 - 0 Zenit Saint-Petersbourg (RUS)

Malmö (SWE) 0 - 3 Juventus Turin (ITA)

Les "Blues" de Chelsea, champions d'Europe en titre, ont assuré le service minimum à domicile face au Zenit Saint-Petersbourg (1-0). La recrue belge Romelu Lukaku a battu la défense russe sur un solide coup de casque (69e) asséné sur un centre du capitaine Cesar Azpilicueta.

Le départ de Ronaldo et le faux-départ en Serie A (zéro victoire en trois matches) avaient de quoi couper les jambes de la Juventus, mais les Turinois ont retrouvé des couleurs en Suède avec une victoire nette contre Malmö. La doublette d'attaque Paulo Dybala (45e sur penalty) et Alvaro Morata (45e+1) a mis la "Vieille Dame" à l'abri après l'ouverture du score rapide d'Alex Sandro (23e).

Dopage : L'AMA va réexaminer l'interdiction du cannabis

L'Agence mondiale antidopage (AMA) a annoncé mardi qu'elle réexaminerait l'inscription du cannabis sur la liste des substances interdites, quelques mois après la suspension de Sha'Carri Richardson, privant la sprinteuse star américaine des Jeux olympiques de Tokyo.

Il sera procédé à un examen scientifique du cannabis l'an prochain, mais la drogue restera quoiqu'il arrive interdite pendant l'année 2022, a précisé le comité exécutif de l'AMA à l'issue d'une réunion à Istanbul.

"Après avoir reçu les demandes d'un certain nombre de parties pre-

nantes, le comité exécutif a approuvé la décision du Groupe consultatif d'experts de la liste d'initier en 2022 un examen scientifique du statut du cannabis", a indiqué l'AMA dans un communiqué.

"Le cannabis est actuellement interdit en compétition et continuera de l'être en 2022", a-t-elle ajouté.

Mme Richardson devait être une des têtes d'affiche des Jeux olympiques de Tokyo après plusieurs prestations époustouflantes sur 100 mètres en début de saison.

Mais la sprinteuse de 21 ans a été privée de Jeux à cause d'une suspension de 30 jours consécutive à un dépistage positif à la marijuana lors

des essais olympiques américains en juin.

Son cas a ouvert un débat sur la présence de la marijuana sur la liste des produits interdits de l'AMA. De nombreuses célébrités, athlètes et politiques, ont fustigé une règle qu'elles jugent dépassée et inutile.

Le patron de la fédération internationale d'athlétisme, Sebastian Coe, a lui aussi appelé à un réexamen du statut du cannabis.

"Ce n'est pas déraisonnable aujourd'hui d'avoir un réexamen", a-t-il estimé pendant les JO en juillet. "C'est sensé, rien n'est inscrit dans le marbre. On s'adapte et on réévalue à l'occasion".

Report des Mondiaux de cross

Les Mondiaux de cross, prévus le 19 février 2022 à Bathurst (Australie), ont été reportés à 2023 en raison des restrictions de voyage imposées par les autorités locales pour endiguer la propagation du Covid-19, a annoncé mercredi la Fédération internationale d'athlétisme.

"Les exigences de quarantaine de 14 jours pour les visiteurs internationaux en Australie ne sont pas pratiques pour un événement d'une journée", a expliqué dans un communiqué World Athletics qui rappelle que "les frontières australiennes sont fermées aux visiteurs internationaux".

La compétition aura désormais lieu le 18 février 2023 à Bathurst où plus de 550 athlètes venus de plus de 60 pays sont attendus. Cinq épreuves seront au programme: les courses élite hommes et femmes (10 km), un relais mixte (8 km) et deux courses U20 hommes (8 km) et femmes (6 km).



Mondial de futsal

Pour l'EN, le chemin des quarts passe par la Thaïlande

La sélection nationale de football en salle affrontera ce jeudi à partir de 19 heures son homologue thaïlandaise pour le compte de la seconde journée (groupe C) de la 9ème édition de la Coupe du monde organisée du 12 septembre au 4 octobre 2021 en Lituanie.

Un match à grand enjeu pour l'EN dans la mesure où elle pourra assurer sa qualification

au tour des quarts de finale bien avant la troisième manche où elle aura à jouer le favori du groupe, le Portugal.

Pour rappel, lors de la première manche, l'équipe du Maroc, double championne d'Afrique, avait surclassé la sélection des Îles Salomon par 6 à 0.

Le festival de buts des Nationaux a été

signé Soufiane El Mesrar, Mohamed Achraf Saoud, Idriss Raiss Fenni, Bilal Bekkali, Othmane Boumezou et Soufiane Bourite.

C'est d'ailleurs la première victoire de la sélection marocaine en Coupe du monde après ses deux précédentes participations en Thaïlande et en Colombie respectivement en 2012 et en 2016.

La Renaissance de Berkane vise plus haut



Encouragée par les succès des dernières années, la Renaissance sportive de Berkane (RSB) ne compte pas en rester là et espère, sous la houlette de son nouvel entraîneur Florent Ibenge, continuer à briller sur le plan continental, mais surtout au niveau de la Botola Pro D1 "Inwi".

En effet, le collectif berkani, fondé en 1970, a déjà remporté une Coupe du Trône en 2018 et une Coupe de la Confédération africaine de football (CAF) en 2020, mais court toujours dernière le rêve d'être sacré champion du Maroc pour la première fois.

Quatrième au classement de la Botola Pro D1 la saison dernière et troisième une année auparavant, le club orange s'est peu à peu habitué à jouer des rôles de premier plan dans le championnat marocain, en plus de ses succès à l'international. Il n'a cependant pas

encore pu percer pour arracher le titre des mains des ténors habituels.

Cette année encore, le club s'engagera dans un challenge africain, à savoir une nouvelle fois la Coupe de la CAF, et espère tirer parti de ce défi pour motiver ses troupes en vue d'atteindre la plus haute marche du podium en championnat.

Pour cela, la RSB compte sur l'expérience de son nouveau coach, le Congolais Florent Ibenge, qui a signé, début juillet dernier, un contrat de deux saisons pour remplacer l'Espagnol Juan Pedro Benali.

Ancien entraîneur du club congolais d'AS Vita Club et de la sélection de la République démocratique du Congo (RDC), Ibenge s'est mis d'accord sur les objectifs du club durant les deux prochaines saisons, avait affirmé la RSB.

Le Congolais doit donc corri-

ger la trajectoire après les résultats jugés «inconstants» de son prédécesseur.

Bien plus, il doit réunir les conditions pour réaliser de grands résultats sur la scène nationale et continentale, afin de poursuivre la dynamique positive que vit le club ces dernières années.

En tout cas, l'équipe semble bien préparée pour cette nouvelle saison, après des stages de préparation tenus notamment dans son centre de formation, flambant neuf, situé à Berkane.

Concernant la composition de l'équipe, le staff technique a opté pour un mélange entre l'expérience de certains joueurs confirmés et l'apport de jeunes talents qui doivent porter l'équipe durant les prochaines saisons.

Dans ce sens, le club dirigé par Hakim Benabdellah a procédé au prolongement des contrats de Bakr El Hilali, Mohamed Farhane

et Issoufou Dayo (Burkina Faso).

Du côté des nouveaux arrivants, l'on cite Hamza El Moussaoui, ailier, Ayoub Khayri, milieu de terrain, Soufiane El Mouden, milieu de terrain, Youssef El Fahli attaquant, Mehdi Oubella, milieu de terrain Chadrack Lukombe, ailier (RDC), et Clatous Chama, milieu de terrain (Zambie).

Pour ce qui est des départs, ils concernent notamment Zakaria Hadraf, Mouhcine Jajour, Hamada Laâchir et Amine El Kass.

Florent Ibenge a pour mission de mettre en harmonie ce collectif et de le diriger pour le porter le plus haut possible dans le classement.

Une tâche qui ne sera pas facile, mais les supporters berkanis sont convaincus de la capacité de leur équipe à réaliser de nouveaux succès, à condition de faire preuve d'un esprit de battant et de croire en ses chances jusqu'au bout.

Fiche technique de la RSB

Nom du club : Renaissance sportive de Berkane

Date de création : 1970

Maillots du club : Orange, blanc et noir

Stade : Stade municipal de Berkane (15.000 spectateurs)

Président du club : Hakim Benabdellah

Entraîneur : Florent Ibenge

Palmarès du club :

Coupe du Trône 2018-2019

Coupe de la Confédération de la CAF : 2020 et finaliste en 2019

Principaux recrutements : Hamza El Moussaoui, Soufiane El Mouden, Youssef El Fahli, Chadrack Lukombe, Clatous Chama

Principaux départs : Zakaria Hadraf, Mouhcine Jajour, Hamada Laâchir, Amine El Kass.

CAN de Volley-ball : Le Six national termine au pied du podium

La Tunisie conserve son titre continental



La sélection égyptienne de volley-ball s'est emparée de la médaille de bronze du

Championnat d'Afrique des nations (CAN-2021) en s'imposant face au Maroc par 3 sets à 1, mardi dans la

capitale rwandaise.

Dans ce duel 100% arabe pour la troisième place de la CAN, les Lions de l'Atlas ont réalisé une meilleure entame avant que les Pharaons d'Égypte ne prennent le dessus dans les trois derniers sets (25-23, 26-28, 21-25, 18-25).

Guidé par l'international Mohamed Al Hachdadi, le Six marocain a livré une performance sensationnelle au cours de cette 23e édition du championnat d'Afrique.

L'équipe nationale, qui termine la CAN à la 4e place, avait éliminé le pays hôte en quarts de finale par 3 sets à 0 avant de s'incliner au bout du suspense face au Cameroun, vice-champion de la dernière édition, lors d'une demi-finale allé-

chante disputée en cinq sets (25-15, 22-25, 25-21, 17-25, 13-15).

Avec cette victoire, les Pharaons ajoutent une nouvelle médaille à leur impressionnante collection. L'Égypte compte désormais 17 médailles, dont 8 en or, 6 en argent et 3 en bronze.

En finale, l'équipe tunisienne a conservé son titre de champion d'Afrique des nations de volley-ball en dominant son homologue camerounaise par 3 sets à 1.

Après avoir cédé le premier set aux Lions du Cameroun (16-25), les Aigles de Carthage se sont ressaisis pour renverser la vapeur en remportant les sets restants (25-21, 25-21 et 25-16).

Le duo tunisien Wassim Ben

Tara et Hamza Naga s'est transformé en machine à point durant les trois derniers sets. Le Cameroun, vice-champion de la dernière édition de la CAN, n'a pas réussi à contenir l'efficacité offensive des Tunisiens malgré son jeu collectif.

C'est le troisième sacre d'affilée des Aigles de Carthage et leur 11ème titre après ceux décrochés en 1967, 1971, 1979, 1987, 1995, 1997, 1999, 2003, 2017, 2019 et 2021.

Le coup d'envoi de l'édition 2021 du Championnat d'Afrique de volley-ball a été donné le 7 septembre à Kigali. Les deux premières équipes du tournoi se qualifieront directement à la prochaine Coupe du monde de la discipline, prévue en 2022 en Russie.

Le livre

- Voilà qui ne risque pas de m'arriver. Nous sommes presque au bout du domaine. Revenons vers la maison. Tu sais, j'ai couru dans ce jardin toute mon enfance comme fait Shanti en ce moment. Revenir ici après tant de temps, retrouver ma famille, ma langue, mon quartier, ma ville. Des émotions parfois éprouvantes. Je suis contente de voir ma mère plutôt en bon état. «Délivrée» de mon père. Les mariages arrangés ne supposent pas l'amour mais le sien n'a vraiment pas été heureux. Elle n'a pas été trop maltraitée par mes grands-parents parce qu'elle apportait une dot importante. Elle n'a pas été battue, ce qui est déjà beaucoup par ici. Elle a appris depuis toute petite à voir Shiva dans son époux. Oui, mon cher Olivier, voir le divin dans son mari et le vénérer comme tel.

- Je crains, dis-je en soupirant qu'aucune beauté belge n'ait vu le divin en moi.

- Moi je vois en Pétrus une bonne dose de divin. Mais mon père ! Ce petit tyran domestique... A sa mort, ma mère a observé tous les rituels du deuil comme il se doit ici. Et la voilà délivrée. Elle peut maintenant sortir comme elle veut, voir ses copines, jouer au bridge, passer ses

après-midi dans les magasins. Mes frères la respectent, surtout quand il y a du monde. Mais ils ne font pas attention à elle. Ce sont les femmes qui doivent prendre soin des hommes, pas le contraire.

- Tes frères sont très traditionalistes ?

- Quand ça les arrange. Soumission de la femme, obéissance des enfants, respect aux brahmanes qui les bénissent et leur disent que leur prospérité est la rétribution des mérites accumulés dans des vies antérieures. Mais ils ne se soucient pas beaucoup des castes, ils font des affaires avec tout le monde. Au sommet de leur hiérarchie des dieux tu ne trouveras pas Brahma, Vishnou ou Shiva mais le dieu Dollar. Et plus bas le dieu

Roupie. Ce qui m'a le plus choquée, moi qui ne les avais pas vus depuis longtemps, c'est qu'ils ont pris 20 kilogs. Avec l'âge, ils se ressemblent de plus en plus : la bedaine, la moustache, la calvitie. Le soir de notre arrivée, ils ont paru au dîner avec le Wall Street Journal et le Financial Times



sous le bras. Sans doute à leurs yeux les deux plus beaux fleurons de la culture occidentale. Pour eux, Pétrus et moi sommes presque pauvres donc, en principe, méprisables. Mais quand ils voient que ton ami est célèbre, qu'on parle de lui dans les journaux alors qu'il n'a même pas une voiture,

ils sont déconcertés.

- Et quand ils voient combien vous vous aimez, Shanti, Pétrus et toi, ils doivent être encore plus déconcertés. Nous sommes revenus à la terrasse puis dans les pièces fraîches et sombres de la maison. A l'étage des chambres, je me dispose à gagner la mienne quand je suis hélé par une voix familière. - Entre donc, me dit Roy en ouvrant une porte. C'est l'heure des soins. Et le moment de saluer le génie. Pétrus est assis en demi-lotus dans un fauteuil, le dos tourné à la fenêtre. Ses paupières sont baissées, recouvertes, ainsi que le pourtour des yeux, d'un enduit blanchâtre, son visage sans regard tout souriant.

- Comment as-tu su que c'était moi qui passais dans le couloir ? Je me taisais, je ne faisais aucun bruit...

- C'est que, mon cher Olivier, la cécité est une excellente façon de développer d'autres facultés.

- Tu deviens divin ? Comme Tirésias.

- Eh ! peut-être faut-il avoir les yeux fermés à ce monde pour percevoir les autres sphères.

- Reste quand même parmi nous. Tu as très mal ?

- J'ai eu très mal. La douleur s'atténue un peu, me semble-t-il. Je suis soigné par un médecin ayur-védique et Roy a dont tu vas pouvoir admirer la virtuosité. Elle revient de la salle de bain avec un bol rempli d'une pâte qu'elle applique sur les paupières du malade après les avoir débarrassées avec un coton humide de la couche précédente. Elle agit sans hésitation. La sûreté et la précision d'une infirmière chevronnée. Quand nous descendons pour le dîner, je remarque avec surprise qu'il se déplace sans aide, les yeux fermés. Sur la terrasse, Arundhati donne à Shanti les premiers rudiments de tamoul et corrige son accent entre deux fous-rires. Elles ont toutes les deux revêtu le sari. On me présente la mère de Roy. C'est une version amplifiée et ramollie de sa magnifique fille, une grosse dame très digne dans son sari beige. Puis une foule de gens de tous âges viennent s'incliner devant moi (je m'incline devant eux) et se déclarent enchantés de ma venue.

(A suivre)

Recettes

Milshake à la fraise et à l'eau de rose



Ingrédients :

Pour le milkshake
400g de glace vanille
180g de fraises fraîches, tiges enlevées
3 cuillères à soupe d'eau de rose
Pour servir
Crème fouettée
Roses séchées

Instructions :

- 1- Placez la glace, les fraises et l'eau de rose dans un mixeur et mixez jusqu'à consistance lisse.
- 2- Versez le milkshake dans vos verres de service et garnissez avec la crème fouettée et les roses séchées. Servez immédiatement.

Menacé, le grand dauphin sous étroite surveillance en Méditerranée

Jumelles à la main sur leur catamaran, elles fixent l'horizon bleu au large du golfe de Saint-Tropez, dans le sud-est de la France, à l'affût du grand dauphin. Le travail de ces biologistes: mieux connaître ce cétacé, en danger en Méditerranée, pour mieux le protéger.

Leur mission, Turmed 2, vise à favoriser la conservation du grand dauphin, espèce commune au début du XXe siècle en Méditerranée, qui s'est sensiblement raréfiée dans les années 1950.

Elle est aujourd'hui classée "vulnérable" par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) qui tient son congrès mondial à Marseille.

Durant trois semaines, l'Association Miraceti navigue en Méditerranée française, en partenariat avec l'Office français pour la biodiversité (OFB), pour percevoir cet animal. Premier objectif: "Collecter le maximum de données, de présence et d'absence", résume Andrea Antich, chargée de la mission Turmed 2, car actuellement "on n'en a pas assez pour estimer les effectifs de population".

"En Méditerranée, ce n'est pas possible d'évaluer l'état écologique des cétacés par manque de campagnes en mer", déplore Benjamin Guichard, chargé de mission à l'OFB. "On n'a qu'une vision partielle des espèces. Avant les années 2000, et notamment le premier survol de la Méditerranée en 2011, on ne savait rien sur nos mammifères marins".

A bord, le protocole est strict: trois observateurs sur le pont et un bateau qui navigue à une vitesse maximale de

six noeuds (un peu plus de 10 km/h), pour être sûr de ne rater aucun animal.

Quand elles observent un cétacé, les biologistes de Miraceti renseignent dans un logiciel dédié le comportement de l'animal ou du groupe, la présence de bébés ou de jeunes, et le photographient pour l'identifier. A leurs côtés pour cette mission qui se fait sous l'égide du ministère français de la Transition écologique, Lionel Laso, garde-moniteur au Parc national des Calanques, un ensemble de criques entre Marseille et Cassis (sud-est), est venu se former.

"Le grand dauphin est le seul cétacé en Méditerranée inféodé au plateau continental, proche des côtes, ce qui l'expose à plus d'interaction avec l'homme que d'autres", constate-t-il.

Ce mammifère robuste est aussi intéressant, selon Andrea Antich, comme "sentinelle des autres espèces".

"Puisqu'il est en haut de la chaîne alimentaire, il va nous donner des informations sur les contaminants dans l'eau". Une étude franco-italienne récente a révélé chez les dauphins de forts taux de PCB (polychlorobiphényles), un pesticide "aux effets neurologiques graves".

Autre danger pour ce prédateur qui, par manque de ressource, a tendance à s'approcher trop près des filets des pêcheurs: la capture accidentelle.

Sur l'ensemble des dauphins échoués, 33% le sont à cause de ces captures accidentelles contre seulement 8% il y a 25 ans. "Une mortalité supplémentaire importante qui justifie l'amélioration des connaissances et un suivi robuste", conclut un rapport gouverne-

mental français de 2018.

"Les pêcheurs ont l'obligation de déclarer toute capture de cétacé dans leurs filets mais ils ne le font pas, par peur des représailles", déplore Benjamin Guichard. En Méditerranée, la forte pression touristique génère aussi de nombreuses sorties d'observations des dauphins pas toujours respectueuses de l'animal.

La Méditerranée, qui ne représente qu'1% des mers du monde, est aussi l'une des plus fréquentées. En dix ans, elle a enregistré une hausse de 58% de la capacité de transit, associée à une augmentation de 30% de la taille des navires. Un trafic responsable de collisions, même si elles touchent davantage les rorquals par exemple.

Seul moyen d'empêcher durablement ces accidents selon Miraceti: imposer une vitesse réduite dans certaines zones, à moins de 10 noeuds marins. Mais les aires marines protégées actuelles ne permettent pas d'obtenir cette régulation que seule l'Organisation maritime internationale (OMI) pourrait imposer.

Lors du sommet de l'IUCN à Marseille, quatre pays méditerranéens - France, Italie, Monaco, Espagne - ont annoncé vouloir déposer une motion auprès de l'OMI, proposant d'établir une zone maritime particulièrement vulnérable en Méditerranée occidentale, pour une meilleure protection des espèces. Pour Benjamin Guichard, il faut faire vite: "Si on se rend compte d'une diminution des populations lors du prochain survol, ce sera déjà trop tard pour réagir..."